

MARE NOSTRUM

Société Anonyme au capital de 757 496,80 euros
Siège social : 9 avenue de Constantine - 38100 GRENOBLE
479 802 365 RCS GRENOBLE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2020	3
INFORMATIONS ECONOMIQUES	3
<i>PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE</i>	3
<i>SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE</i>	5
<i>EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE</i>	7
<i>PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE</i>	7
<i>EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR</i>	9
<i>ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES</i>	10
INFORMATIONS FINANCIERES	10
<i>ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES</i>	10
<i>ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE</i>	10
<i>FINANCEMENT DE LA SOCIETE</i>	10
<i>RESULTATS - AFFECTATION</i>	11
<i>FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	12
INFORMATIONS JURIDIQUES	12
<i>Informations relatives aux titres de la Société - Autocontrôle</i>	12
<i>Répartition du capital et des droits de vote</i>	13
<i>Participation des salariés au capital social</i>	13
<i>Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions</i>	14
<i>Aliénation d'actions (participations réciproques)</i>	14
<i>Informations relatives aux dirigeants</i>	14
CONVENTIONS REGLEMENTEES	15
<i>Annexe - Tableau des résultats des cinq derniers exercices</i>	15
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	15
PRINCIPES DE GOUVERNANCE.....	15
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE.....	16
CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF AVEC UNE AUTRE SOCIETE DONT NOTRE SOCIETE POSSEDE PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL.....	24
DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET UTILISATION FAITE DE CES DELEGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE.....	24
DESCRIPTION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES.....	26
SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ..	27
COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019	29
COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE MARE NOSTRUM SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 ..	74
VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES	74
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019.....	74
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019	76
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	79

DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2019

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Grenoble, le 22 mai 2020

Nicolas CUYNAT
Président Directeur Général

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaire aux Comptes.

INFORMATIONS ECONOMIQUES

PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

Emission d'un emprunt obligataire convertible en actions

Afin de poursuivre le développement de la Société, et notamment sa politique de croissance externe, le Conseil d'Administration, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale en date du 21 janvier 2019, a décidé en date du 7 juin 2019 l'émission d'un emprunt obligataire sous forme d'obligations convertibles en actions ordinaires souscrit entièrement par la société CASRA CAPITAL, pour un montant global de 1 000 000 €.

Introduction en bourse sur *Euronext Growth* (Paris)

Le 4 décembre 2019, MARE NOSTRUM a mené avec succès son introduction en Bourse sur *Euronext Growth* et réalisé une augmentation de capital de près de 8 M€, sursouscrite, par des versements en numéraire et par compensation de créances. Outre la forte visibilité dont le Groupe a bénéficié au

moment de l'opération, cette étape importante a pour objectifs d'intensifier son développement, de renforcer ses positions et de poursuivre ses croissances externes ciblées, tout en renforçant sa notoriété.

Acquisition de 90% des titres du groupe AT Patrimoine

Suite à la levée de l'ensemble des conditions suspensives du protocole de cession d'actions conclu le 4 juin 2019, MARE NOSTRUM a acquis 90% du capital d'AT Patrimoine et de ses filiales. Ce groupe exerce plusieurs métiers auprès d'une clientèle composée de syndicats d'immeubles, particulièrement en Île-de-France :

- AT Patrimoine : formation et paie
- Quality Concept : prévention des risques, santé et sécurité des personnes et des installations
- Expert SDC : audit social et entretiens professionnels
- EPI Concept : négoce de produits d'entretien, d'hygiène et de sécurité.

Les synergies métier potentielles ainsi que les ventes croisées envisageables auprès d'une cible de clientèle nouvelle pour MARE NOSTRUM ont été déterminantes pour cette acquisition.

Cet ensemble, dont la date de 1^{ère} consolidation est le 1^{er} novembre 2019, a réalisé un Chiffre d'Affaires 2019 de 5,4 M€ pour un effectif moyen de 49 personnes.

Les principaux impacts sur le bilan consolidé au 31/12/19 sont :

- Ecart d'acquisition : 6 284 k€
- Trésorerie : 777 k€.

L'écart d'acquisition pourra être ajusté dans les douze mois suivant l'acquisition.

Autres prises de participations

Afin d'associer des solutions digitales à ses offres RH, MARE NOSTRUM a :

- Acquis en mars 2019 51% du capital de [LINKEYS](#), seule application mobile de recrutement basée sur la cooptation. Cette prise de contrôle a été suivie de la création de Linkeys France destinée à déployer cette offre sur les implantations européennes du groupe (Portugal, Roumanie, ...)
- Effectué une prise de participation minoritaire (4,3%) en juin 2019 dans [Prismo](#), application web et mobile qui valorise dans son ensemble le capital humain : expériences, formations, compétences techniques et personnalité.

Par ailleurs, Ergasia Campus, filiale spécialisée dans la formation basée près de Lyon, a été créée en partenariat avec Delta Drone, qui détient à l'instar de MARE NOSTRUM 50% du capital.

Renfort de participations

AL & CO Développement a apporté à MARE NOSTRUM les titres de participation qu'elle détenait dans ses filiales opérationnelles AC020, AC030, AC040, AC050, AC060, AC070, AC080, AC090, AC100, AC110, AC120, AC130 et T180. MARE NOSTRUM renforce ainsi sa présence dans le Sud-Ouest de la France.

MARE NOSTRUM a également renforcé sa participation dans 2ID, laquelle gère plusieurs filiales opérationnelles (2iP, 2i010, 2i020, 2i030, 2i050 et 2i080), en bénéficiant de l'apport des titres de participation détenus par les holdings personnelles de Nicolas Cuynat, Thierry de Vignemont et Frank Hueber.

Ouverture de nouvelles agences

Le Groupe a poursuivi le maillage actif du territoire avec l'ouverture de 14 nouvelles agences d'intérim dans le Grand Sud (Occitanie, Nouvelle Aquitaine et PACA).

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Caractéristiques de la société et rappel des opérations juridiques et financières réalisées au cours des exercices précédents

En date du 18 janvier 2019, l'Assemblée Générale Mixte de la société a décidé la transformation de la Société en société anonyme à Conseil d'Administration, a adopté les statuts de la Société sous sa nouvelle forme et a procédé à la nomination en qualité d'administrateurs de Messieurs Nicolas CUYNAT, Thierry DE VIGNEMONT, Frank HUEBER, Didier CUYNAT et Christian VIGUIE.

Monsieur Nicolas CUYNAT a été nommé Président Directeur Générale par le Conseil d'Administration réuni à l'issue de l'Assemblée et Messieurs Thierry DE VIGNEMONT et Frank HUEBER ont été nommés tous deux en qualité de Directeur Général Délégué.

Les sociétés Auditeurs & Conseils Associés Rhône Alpes, F.B.A CAELIS Audit et GRANT THORNTON ont, quant à elles, été confirmées en qualité de Commissaires aux Comptes de la Société.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a décidé l'élévation de la valeur nominale des actions par augmentation de capital par incorporation de réserves et division du nominal avec multiplication corrélative du nombre des actions composant le capital social de la Société. A la suite de cette décision, le capital social de la Société a été porté à cinq cent trente mille (530.000,00) euros, divisé en cinq millions trois cent mille (5.300.000) actions ordinaires de dix centimes (0,10).

Enfin, l'Assemblée Générale a approuvé les apports en nature conclus en date du 8 janvier 2019, d'une part, avec la société AL ET CO DEVELOPPEMENT et, d'autre part, avec les sociétés AL ET CO DEVELOPPEMENT, VIGNEMONT TOUS TRAVAUX et FINANCIERE SAIN VIAL, de titres sociaux détenus dans des sociétés opérationnelles. Ces apports ont donné lieu à deux augmentations successives du capital d'un montant de 46.673,80 euros et de 28.151,30 euros, portant le capital social à 604 825,10 euros, divisé en 6 048 251 actions de dix centimes (0,10).

En date du 21 janvier 2019, l'Assemblée Générale Mixte de la Société a décidé la mise en place de diverses délégations de compétence au bénéfice du Conseil d'Administration en vue de permettre notamment l'introduction de la Société.

En date du 7 juin 2019, le Conseil d'Administration, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale en date du 21 janvier 2019, a décidé l'émission de deux emprunts obligataires :

- L'un sous forme d'obligations convertibles avec bons de souscriptions attachés (les « **OC-BSA** ») souscrit par des investisseurs pour un montant global de 610.000,00 euros ; et
- L'autre sous forme d'obligations convertibles en actions ordinaires (les « **OCA** ») souscrit entièrement par la société CASRA CAPITAL, pour un montant global de 1.000.000,00 euros.

En date du 14 novembre 2019 puis du 29 novembre 2019, le Conseil d'Administration a décidé le principe d'une augmentation de capital par voie d'offre au public puis :

- fixer le prix définitif de l'Offre à cinq euros et vingt-quatre centimes (5,24€) par action ;
- faisant ainsi usage en totalité de la Clause d'Extension, décidé l'augmentation de capital social d'un montant nominal de cent cinquante-deux mille six cent soixante-et-onze euros et soixante-dix centimes (152.671,70€), portant le capital social de six cent quatre mille huit cent vingt-cinq euros et dix centimes

(604.825,10€) à sept cent cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt centimes (757.496,80€), par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public, d'un million cinq cent vingt-six sept cent dix-sept (1.526.717) actions ordinaires nouvelles au prix de cinq euros et vingt-quatre centimes (5,24€) par action, soit dix centimes (0,10€) de valeur nominale et cinq euros et quatorze centimes (5,14€) de prime d'émission par action, soit une augmentation de capital d'un montant global, prime d'émission incluse, de sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros et huit centimes (7.999.997,08€), à libérer intégralement en numéraire par des versements en espèces ou par des compensations avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société ;

- précisé également qu'une prochaine réunion du Conseil d'Administration aura lieu à l'effet, notamment, de :

* constater,

- sur la base du certificat du dépositaire qui sera dressé par CACEIS Corporate Trust au plus tard à la date du règlement livraison des actions ordinaires nouvelles souscrites dans le cadre de l'OPO, et
- sur la base de l'arrêté de créances ci-après, lequel devra être certifié exact par les Commissaires aux Comptes de la Société pour tenir lieu de certificat du dépositaire sur la partie souscription à l'Introduction par compensation des créances obligataires (cf. 3. ci-après),

la réalisation définitive de l'augmentation de capital ;

En conséquence, l'emprunt obligataire convertible souscrit par des investisseurs pour un montant global de 610.000,00 euros a été converti dans le cadre de l'Introduction, tout comme les deux emprunts souscrits au cours de l'exercice précédent dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2018 et sont venus s'ajouter à l'offre public à prix ouvert.

Puis, en date du 3 décembre 2019, le Conseil d'administration de la Société a constaté l'augmentation du capital social par voie d'offre au public pour un montant nominal de cent cinquante-deux mille six cent soixante-et-onze euros et soixante-dix centimes (152.671,70€) décidée par le conseil d'administration dans sa séance du 29 novembre 2019 est définitivement réalisée et que le capital social est ainsi porté, à sept cent cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt centimes (757.496,80€), divisé en sept millions cinq cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante-huit (7.574.968) actions ordinaires de dix centimes (0,10 €) de valeur nominale chacune.

A la date du présent rapport, la société MARE NOSTRUM est donc une société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché *Euronext Growth* (Paris) depuis le 4 décembre 2019, date de première cotation.

Analyse de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

MARE NOSTRUM clôture avec un chiffre d'affaires en hausse à 7 629 k€ contre 5 431 k€ pour l'exercice précédent (exercice au 31 décembre 2018).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le résultat de la Société a également fortement progressé avec un bénéfice à 1 571 k€ contre 657 k€ pour l'exercice précédent (exercice au 31 décembre 2018).

L'exercice a été marqué par l'introduction en bourse sur le marché *Euronext Growth* (Paris) le 4 décembre 2019.

La Société a également a procédé à la transformation de la forme juridique de certaines de ses filiales (SARL devenues SAS).

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société a effectué des activités de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, portant sur un nouveau concept de « *job stores* » Terra Nostra, ainsi que sur le développement de l'application de monétisation de la cooptation Linkeys.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La pandémie Covid-19, ainsi qualifiée par l'OMS depuis le 11 mars 2020, a impacté significativement l'activité de MARE NOSTRUM depuis la seconde quinzaine de mars. En effet, le chiffre d'affaires réalisé pour plus de 85% dans le Travail Temporaire, et à plus de 70% dans le BTP, a subi de plein fouet l'arrêt de chantiers mais également la fermeture de lignes ou de sites industriels, ou encore les mesures de distanciation physique rendant impossibles le déroulement de formations en présentiel.

Ainsi, sur la seconde quinzaine de mars, l'activité Travail Temporaire a été réduite de 90%, l'activité Formation de 100%, l'activité Portage salarial de 70%.

Compte tenu des impacts potentiels des mesures de confinement sur ses clients, des incertitudes sur l'environnement économique et l'horizon d'une reprise de ses activités, particulièrement en France, MARE NOSTRUM n'est pas en mesure de déterminer de façon certaine à court et moyen terme l'impact du Covid-19 sur son chiffre d'affaires et ses performances.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

La Société exerce ses activités dans un environnement exigeant, particulièrement réglementé et en constante évolution. Ceci lui impose de veiller constamment à recenser et maîtriser les risques dont la survenance serait susceptible d'avoir un effet défavorable pour la Société, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou le cours de son titre. Cette section présente les principaux risques auxquels la Société estime être exposée.

La Société a procédé à une revue des risques pouvant avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après. D'autres risques dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle ne considère pas comme significatifs à la date du présent rapport pourraient avoir un effet négatif.

Les risques les plus significatifs sont présentés par degré décroissant de criticité nette (soit après prise en compte des mesures mises en œuvre par la société afin de gérer ces risques), reposant sur l'analyse conjointe de : (i) la probabilité d'occurrence et (ii) l'ampleur estimée de l'impact négatif :

Nature du risque	Degré de criticité du risque net
Conséquences liées à l'épidémie de Covid-19	Elevé
Environnement concurrentiel	Elevé
Maîtrise du BFR	Elevé
Gestion de la croissance interne	Moyen

Conséquences liées à l'épidémie de Covid-19 :

Afin de faire face aux impacts de la baisse, aussi forte que subite, de son chiffre d'affaires sur les flux de trésorerie opérationnels, d'honorer les paiements auprès de ses fournisseurs, et de préparer la reprise de ses activités, le Groupe a recouru aux différents dispositifs mis en place par le Gouvernement :

- Report d'échéances sociales
- Report d'échéances fiscales
- Négociation de PGE avec ses partenaires bancaires
- Report d'échéances d'emprunts bancaires
- Reports de loyers en accord avec les propriétaires
- Activité partielle de ses salariés.

L'octroi, dans le cadre d'une première phase, d'un PGE de 7 M€ débloqués à partir du 4 mai 2020, permet d'assurer la liquidité du Groupe à court terme, une seconde phase étant à l'étude à partir de juin pour un montant maximal de 7 M€.

Par ailleurs, le recours au télétravail a permis d'assurer une continuité de service et une présence auprès de ses clients et intérimaires.

La reprise de la mise à disposition d'intérimaires sur des chantiers ou sur des sites d'exploitation de nos clients (entrepôts, ateliers, ...) est subordonnée au respect des mesures de préservation de la santé des intérimaires, par nos clients comme par nous-mêmes. A ce titre MARE NOSTRUM a développé une formation dédiée Covid-19, adaptée aux contraintes sectorielles (BTP, industrie, ...) et disponible en *e-learning*, que chacun de ses intérimaires suit avant de reprendre le travail.

La reprise progressive du travail des salariés permanents a également fait l'objet d'une préparation spécifique, au sein d'un groupe de travail multidisciplinaire dédié, afin de mettre en place les mesures visant à assurer la sécurité sanitaire des personnes : limitation du nombre de salariés présents au même moment, occupation des bureaux tenant compte de la distanciation sociale, mise à disposition de gel hydroalcoolique et de masques notamment.

Néanmoins, compte tenu des impacts potentiels des mesures de confinement sur ses clients, des incertitudes sur l'environnement économique et l'horizon d'une reprise de ses activités, particulièrement en France, MARE NOSTRUM n'est pas en mesure de déterminer de façon certaine à court et moyen terme l'impact du Covid-19 sur son chiffre d'affaires et ses performances.

Environnement concurrentiel :

En France, le marché du travail temporaire est fortement concentré et dominé par des majors : Le top 4 des Groupes d'intérim comprend The Adecco Group, Manpower, Randstad et Groupe CRIT lesquels couvraient 60% de l'activité travail temporaire en France en 2019 (estimation interne ; 63,7% en 2018). Cet environnement concurrentiel a pour conséquence une tension sur les prix pratiqués, d'autant que les majors servent l'ensemble des secteurs clients, sont implantées dans les principales agglomérations, et s'appuient sur un réseau et une visibilité nationaux voire internationaux.

Dans ce contexte, le groupe MARE NOSTRUM a privilégié des atouts différenciants, axés sur la proximité et la qualité, à savoir :

- Une stratégie d'implantations dans des zones géographiques et des bassins d'emploi délaissés par les majors
- Un accent mis sur la réactivité, l'expertise et la qualité des prestations proposées afin de préserver ses marges

- Un effort continu de formation et de qualification des intérimaires afin de les fidéliser et de garantir une qualité élevée de prestations
- Une clientèle majoritairement composée de PME/ETI et comptant peu de clients grands comptes
- Une stratégie multimarque permettant différents niveaux de positionnement.

Maîtrise du BFR :

L'activité travail temporaire est prédominante dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe (92% en 2018 et 2019). Or, cette activité est matérialisée par un poste client significatif et est structurellement consommatrice de besoin en fonds de roulement (BFR) : les intérimaires sont salariés et payés par l'entreprise de travail temporaire dont les factures clients sont émises en fin de mois pour être payées à 30-45 jours.

Le règlement des salaires mais également celui de l'Urssaf et des cotisations sociales nécessitent donc de mobiliser de la trésorerie. La saisonnalité de l'activité vient également impacter le BFR.

La croissance de l'activité du Groupe aura pour conséquence, à délais de règlement constants, un accroissement du poste client.

Le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures et d'outils de gestion du BFR tel que l'affacturage, des facturations bimensuelles, la gestion interne des recouvrements clients ainsi que, jusqu'en 2018, le préfinancement du CICE.

Le Groupe cherche aussi à équilibrer son mix d'activités pour réduire la prépondérance de son activité travail temporaire dans son chiffre d'affaires consolidé.

Gestion de la croissance interne :

MARE NOSTRUM vise une croissance significative de son activité.

Dans ce contexte, le Groupe pourrait être amené à recruter de nouvelles compétences, mais également à étoffer son équipe de managers afin d'accompagner cette croissance.

A cet effet, le Groupe fait en sorte de notamment :

- Former, gérer, motiver et retenir un nombre croissant d'employés
- Anticiper les dépenses liées à sa croissance et les besoins de financement associés
- Augmenter la capacité de ses systèmes de gestion (notamment les services support assurés par certaines sociétés du Groupe), financiers et informatiques opérationnels existants.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Quoique fortement impacté par la situation Covid-19, MARE NOSTRUM poursuit le rééquilibrage amorcé au sein de son offre entre son métier historique du Travail Temporaire et les services RH complémentaires (Formation, Recrutement, Portage et mobilité).

Le Groupe est par ailleurs en veille pour réaliser en Europe des acquisitions sur ses métiers afin de réduire le poids de son activité en France, et adjoindre de nouvelles opportunités de *sourcing* intra-communautaires.

ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES

INFORMATIONS FINANCIERES

ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES

Le chiffre d'affaires consolidé progresse, à périmètre et change courants, de 15,9 M€ (+10,7%), dont +12,9 M€ (+8,7%) au titre la seule croissance organique.

L'effet année pleine d'Altros s'élève à +2,2 M€, AT Patrimoine et Linkeys contribuant sur leur période d'intégration à hauteur de 0,8 M€.

Le Travail Temporaire représente, à l'instar de 2018, 92% du chiffre d'affaires, le Portage 5%, le Recrutement et la Formation totalisant 3%

La Marge Brute s'élève à 30,4 M€ (pour 26,7 M€ en 2018), soit une hausse progression du taux de +0,5 point à 18,5%. A périmètre comparable, le taux s'établit à 18,4%.

L'Excédent Brut d'Exploitation s'élève à 3,6 M€ soit 2,2% du chiffre d'affaires (2% en 2018), en progression de 17%.

Le Résultat d'Exploitation s'élève à 2,1 M€ soit 1,3% du chiffre d'affaires (1,2% en 2018), en progression de 12%.

Le Résultat Financier s'élève à -0,4 M€ (vs 0 M€ en 2018), suite au non-renouvellement de produits financiers non-récurrents constatés en 2018.

Le Résultat Exceptionnel s'élève à -0,6 M€ (vs +0,3 M€ en 2018), principalement en raison de l'extourne de produits de formation qui ne seront pas encaissés, et de redressements URSSAF.

La hausse de la charge totale d'impôt sur les sociétés (-0,6 M€ vs -0,2 M€ en 2018) s'explique principalement par la disparition du CICE (impact de -1,2 M€), non totalement compensée.

En conséquence, le Résultat Net s'établit à +0,4 M€ (vs +1,8 M€ en 2018), la Part du Groupe s'élevant à +0,3 M€ (vs +1,2 M€ en 2018).

ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE

Cf. Tableau en annexe.

FINANCEMENT DE LA SOCIETE

Les capitaux propres et l'endettement net ont évolué comme suit :

(K€)	31/12/2018	31/12/2019
Capitaux propres	1 292	15 521
Endettement financier brut	7 736	13 036
Trésorerie	2 489	4 773
Endettement financier net	5 247	8 263
<i>Gearing</i>	<i>406%</i>	<i>53%</i>

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 7 629 140 euros contre 5 430 635 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges de personnel s'élève à 884 819 euros contre 787 128 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -520 834 euros contre -378 469 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 980 452 euros (1 337 966 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 459 618 euros contre 959 497 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par un bénéfice de 1 570 769 euros contre un bénéfice de 657 127 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1 570 769 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 1 570 769 euros, en totalité au compte « Autres réserves ».

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous demandons de bien vouloir approuver les dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal, qui se sont élevées à 8 356 euros et euros et qui ont donné lieu à une imposition théorique à due concurrence au taux de droit commun.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons, dans le tableau figurant en annexe du présent rapport, les informations sur les délais

de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2019 et la ventilation de ce montant par tranche de retard.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

La Société détient à ce jour 100 filiales et sous-filiales.

Information sur le montant des prêts consentis par la Société

Conformément aux dispositions de l'article L.511-6 3 bis du Code monétaire et financier, il est précisé que notre Société n'a consenti, à titre accessoire à son activité principale aucun prêt à moins de deux ans au profit de microentreprises, PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

INFORMATIONS JURIDIQUES

Informations relatives aux titres de la Société - Autocontrôle

Au 31 décembre 2019, la Société détenait 3 597 de ses propres actions soit 0,05% du capital.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 21 janvier 2019 conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les modalités suivantes :

Titres concernés : actions ordinaires.

Code Mnémonique / Code ISIN : ALMAR / FR0013400835

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Mixte du 21 janvier 2019.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% des actions composant le capital social.

Prix maximum d'achat : trois cents (300,00) % du prix des actions offertes dans le cadre de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Access d'Euronext Paris, hors frais et commissions.

Montant maximum des fonds disponibles pour les besoins du présent programme : N/A.

Objectifs par ordre de priorité :

- Favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- Attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans

d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,

- Annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital,
- Attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la société,
- Remettre, dans la limite de cinq pour cent (5 %) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Modalité de rachat : Les achats, cessions ou transferts peuvent être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectué par voie d'acquisition ou de cession de bloc de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé.

Durée du programme : 18 mois

Répartition du capital et des droits de vote

Au 31/12/2019	Nb d'actions	%	Nb de droits de vote	%
Aequor	3 542 541	46,77%	3 542 541	46,79%
Financière Saint Vial	1 301 756	17,18%	1 301 756	17,19%
Nicolas Cuynat	5 726	0,08%	5 726	0,08%
Didier Cuynat	5 726	0,08%	5 726	0,08%
AL ET CO Développement	558 916	7,38%	558 916	7,38%
Azur 4.0	273 000	3,60%	273 000	3,61%
Frank Hueber	5 725	0,08%	5 725	0,08%
Vignemont Tous Travaux	467 452	6,17%	467 452	6,17%
Thierry De Vignemont	5 725	0,08%	5 725	0,08%
Associés Fondateurs	6 166 567	81,41%	6 166 567	81,45%
Auto-détention	3 597	0,05%	0	0,00%
Salariés au nominatif	91 600	1,21%	91 600	1,21%
Public - détention au nominatif	530 122	6,99%	530 122	7,00%
Public - détention au porteur	783 082	10,34%	783 082	10,34%
TOTAL	7 574 968	100,00%	7 571 371	100,00%

Participation des salariés au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2019, et selon la définition de l'article L. 225-102 (titres qui sont l'objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE) ou sont frappés d'une inaccessibilité), est nulle.

Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Le tableau ci-après, établi conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, récapitule les opérations effectuées dans le cadre de ces autorisations au cours de l'exercice 2019, depuis sa première cotation le 4 décembre 2019 :

OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR MARE NOSTRUM SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2019	
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2018	Non Applicable
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2019	7 380
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2019	0
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2019	3 783
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2019	3 597
Valeur (évaluée au cours d'achat) des actions détenues par la société au 31 décembre 2019	37 040
DÉTAIL DES OPÉRATIONS EN FONCTION DE LEURS FINALITÉS	
Annulation d'actions	
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2019	0
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	0
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2019 en dehors du contrat de liquidité	0
Contrat de liquidité	
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2019	7 380
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2019	3 783
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	0
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2019 dans le cadre du contrat de liquidité	3 597

Aliénation d'actions (participations réciproques)

Sans objet.

Informations relatives aux dirigeants

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération visée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été réalisée.

Informations relatives aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et aux attributions d'actions gratuites

Sans objet.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration ou conclues antérieurement à sa création et poursuivies au cours de l'exercice.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

Pour mémoire, votre Conseil a décidé le déclassement de l'ensemble des conventions de prestations de services conclues à l'intérieur du groupe et conclues à des conditions normales au cours de l'exercice ou poursuivies ou cours dudit exercice, à l'exception des contrats de baux.

Annexe - Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'ordonnance n°2017/1162 du 12 juillet 2017 et du décret 2017-1174 du 18 juillet 2017, nous vous présentons dans la présente section, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise ;

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation. (L225-37-4 du Code de commerce, alinéa 1 à 4).

Principes de Gouvernance

La société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext publié en décembre 2009 et révisé en septembre 2016. Ce code est disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com).

La société applique les recommandations qu'il contient de la façon suivante :

Recommandations du Code MiddleNext (version révisée de septembre 2016)	Adoptée	Ne sera pas adoptée
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R3 : Composition du Conseil : présence de membres indépendants		X ⁽¹⁾
R4 : Information des membres du Conseil	X	
R5 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X	
R6 : Mise en place de Comités		X ⁽²⁾
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X	
R8 : Choix de chaque administrateur	X	
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil	X	
R10 : Rémunération de l'administrateur		X ⁽³⁾
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X ⁽⁴⁾	
R12 : Relation avec les actionnaires	X	
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R14 : Préparation de la succession des dirigeants		X ⁽⁵⁾
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R16 : Indemnités de départ ⁽⁶⁾		
R17 : Régimes de retraite supplémentaires		X
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions ⁽⁷⁾	X	
R19 : Revue des points de vigilance	X	

(1) A la date du présent rapport, le Conseil d'Administration est composé d'un membre indépendant en la personne de M. Christian VIGUIE

(2) Compte tenu de sa taille, la Société n'a pas mis en place de comités spécialisés (audit, rémunérations, nominations, stratégiques, etc.) et n'envisage pas d'en créer à court terme

(3) Compte tenu de sa taille, la Société ne souhaite pas suivre la Recommandation R10 relative à la rémunération des administrateurs. Cette décision n'a pas vocation à évoluer à moyen terme

(4) La décision de suivre la Recommandation R11 a été prise par le Conseil d'Administration du 18 janvier 2019. A ce jour, aucune évaluation des travaux du conseil n'a pu être réalisée

(5) La Société ne souhaite pas suivre la Recommandation R14 dans la mesure où elle estime que, compte tenu de l'âge de ses dirigeants actuels, le sujet de leur succession n'est pas d'actualité

(6) Cette recommandation n'est pas applicable car les dirigeants ne bénéficient pas d'indemnités de départ

(7) La Société entend suivre cette recommandation. Pour autant, les dirigeants ne sont pas, à la date du présent rapport, bénéficiaires de *stock-options*, d'actions gratuites ou d'autres produits d'intéressement au capital.

[Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale](#)

Le Conseil d'Administration de la société est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

La durée des mandats d'administrateur a été fixée à trois (3) ans, renouvelable. Conformément à l'article 13 des statuts de la Société, il est rappelé que par exception et pour la première période trois (3) ans, il sera procédé au renouvellement des administrateurs par tiers tous les ans et par tirage au sort pour les deux premières périodes de renouvellement, afin de déterminer l'ordre du renouvellement des administrateurs. Une fois le roulement établi, soit à l'issue de la première période de trois (3) ans, les renouvellements s'effectueront par ancienneté de nomination pour une durée de trois (3) ans.

Cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec la recommandation R9 du code Middlednext. Nul ne peut être nommé administrateur s'il est âgé de plus de soixante-quinze (75) ans. D'autre part, si un administrateur en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

A la date des présentes, le Conseil compte cinq membres dont un administrateur indépendant (Monsieur Christian VIGUIE).

La Direction Générale est assurée par Monsieur Nicolas CUYNAT.

Nom, prénom, date de naissance / raison sociale	Durée et échéance du mandat	Fonctions
Monsieur Nicolas CUYNAT	<u>Durée</u> : 3 années	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
Monsieur Thierry DE VIGNEMONT	<u>Echéance</u> : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 Etant précisé que conformément aux statuts de la Société, il a été procédé à un tirage au sort pour la première période de renouvellement afin de déterminer l'ordre de renouvellement. De sorte que le mandat de Monsieur Thierry DE VIGNEMONT sera proposé au renouvellement au cours de l'Assemblée Générale	Administrateur
Monsieur Frank HUEBER		Directeur général Délégué
Monsieur Didier CUYNAT		Administrateur
Monsieur Christian VIGUIE		Directeur général Délégué
		Administrateur
		Administrateur (indépendant)

Indépendance des administrateurs

La recommandation R3 du code Middlednext prévoit de tester cinq critères qui permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement. En application de ces critères, le Conseil

d'administration compte au moment de l'établissement du présent rapport, un membre indépendant sur quatre : Monsieur Christian VIGUIE.

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Monsieur Nicolas CUYNAT

AEQUOR	Président
FINANCIERE SAIN VIAL	Président
SCI GDS 21	Gérant
SCI TER1	Gérant
SCI MUC2	Gérant
SCI LES MERIDIENS	Gérant
MARE NOSTRUM DEVELOPPEMENT	Gérant
EXPERTS SDC	Co-Gérant
E.P.I CONCEPT	Co-Gérant
NEPTUNE RH	Gérant
AER'NESS INTERIM	Gérant
DOMINO ACTIO GRENOBLE	DG
DOMINO ACTIO SUD OUEST	DG
TRIDENTT SECOND ŒUVRE	Gérant
T110	Gérant
T120	Gérant

Monsieur Thierry DE VIGNEMONT

VIGNEMONT TOUS TRAVAUX	Président
2i070	Gérant
TRIDENTT 070	Gérant
TRIDENTT 080	Gérant
T140	Gérant
T190	Gérant
M010	Président
NRH010	Gérant

Monsieur Frank HUEBER

AL ET CO DEVELOPPEMENT	Président
AZUR 4.0	Président
SCI AV EUROPE	Gérant

SCI AV DU PORTUGAL	Gérant
AC 020	Gérant
AC 030	Gérant
AC 040	Gérant
AC 090	Président
AC140	Gérant
AC150	Gérant
AC160	Gérant
AC170	Gérant
2i040	Gérant
T100	Gérant

Monsieur Didier CUYNAT

Néant

Monsieur Christian VIGUIE

DELTA DRONE (Euronext Growth)	Président
-------------------------------	-----------

Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction

Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration (article 14 et suivants des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration dont le Président, Monsieur Nicolas CUYNAT, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général a en effet été considérée par le Conseil d'Administration du 18 janvier 2019 comme étant la plus adaptée au mode d'organisation de l'entreprise.

En sa qualité de Président, Monsieur Nicolas CUYNAT organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de d'exercer leur mandat.

Missions et pouvoirs du Conseil d'Administration (article 16 de statuts et 1 du Règlement intérieur)

Conformément à son règlement intérieur adopté le 18 janvier 2019, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités si de tels comités étaient mis en place, sur tout évènement significatif pour la conduite des affaires de la société.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre (4) fois par an sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, huit (8) jours ouvrables avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement. Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur les

points à l'ordre du jour sont joints à la convocation ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté le 18 janvier 2019, en conformité avec la recommandation R7 du code Middlednext : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement, ainsi que les conditions de préparation de ses réunions.

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des administrateurs dans l'exercice de leur mandat. En conformité avec la recommandation R1 du code Middlednext (déontologie des membres du Conseil), le règlement intérieur reprend dans son article 4 les devoirs et obligations des membres du Conseil d'Administration : connaissance et respect des textes réglementaires, respect de l'intérêt social, efficacité du Conseil d'Administration, liberté de jugement, obligation de diligence, obligation de confidentialité. Le même article précise également, en conformité avec la recommandation R2 du code Middlednext que tout administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du conseil d'administration doit informer complètement et immédiatement le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général par le Conseil d'Administration.

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la loi, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et dirigeants

Mare Nostrum a été transformée en SA à Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale du 18 janvier 2019.

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2018	Exercice 2019
Nicolas Cuynat, Président Directeur Général ¹		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au Tableau 2)	90 000 € ²	36 723 € ³
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant
TOTAL	90 000 €	36 723 €

¹ Président de la société Financière Saint-Vial

² Au titre de l'exercice 2018, M. Nicolas Cuynat a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Président d'un montant de 90 000 €. Il n'a perçu aucune rémunération variable. Par ailleurs, la convention réglementée conclue avec la société Financière Saint-Vial, dont M. Nicolas Cuynat est associé majoritaire, a donné lieu à une facturation d'un montant de 60 360 €HT

³ Au titre de l'exercice 2019, M. Nicolas Cuynat a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Directeur Général d'un montant de 36 723 €. Il n'a perçu aucune rémunération variable

Thierry de Vignemont, Directeur Général Délégué ⁴		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au Tableau 2)	60 000 € ⁵	60 437 € ⁶
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant
TOTAL	60 000 €	60 437 €
Frank Hueber, Directeur Général Délégué ⁷		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au Tableau 2)	Néant	36 000 € ⁸
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant
TOTAL	Néant	36 000 €

Le 17 février 2019, le Conseil d'Administration de Mare Nostrum a fixé comme suit les rémunérations de ses dirigeants mandataires sociaux nommés par l'Assemblée Générale tenue le 18 janvier 2019 :

- Nicolas Cuynat : 36 723 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général
- Thierry de Vignemont : 52 027 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué
- Frank Hueber : 36 000 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué, auxquels peut s'ajouter pour chacun un avantage en nature dans la limite de 1 000 € par mois.

Les sociétés Financière Saint Vial, Vignemont Tous Travaux et Al&Co Développement ont par ailleurs respectivement été nommées Président Directeur Général, Directeur Général Délégué et Directeur Général Délégué de la Société 2iD, filiale à 95% de Mare Nostrum, et sont rémunérées au titre de ces mandats sociaux. A ainsi été mise en place par une Assemblée Générale du 27 décembre 2018, une rémunération fixe de 180 000 € annuels pour chacune de ces personnes morales mandataires sociaux.

Est par ailleurs envisagée mais non encore mise en place, une rémunération variable qui serait fonction d'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs basés notamment sur les performances du Groupe, étant entendu que cette partie variable serait plafonnée à 50% de la partie fixe.

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux dirigeants mandataires sociaux au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices :

⁴ Président de la société Vignemont Tous Travaux

⁵ Au titre de l'exercice 2018, M. Thierry de Vignemont a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Directeur Général Délégué d'un montant de 60 000 €. Il n'a perçu aucune rémunération variable. Par ailleurs, la convention réglementée conclue avec la société Vignemont Tous Travaux, dont M. Thierry de Vignemont est associé unique, a donné lieu à une facturation d'un montant de 38 400 € HT

⁶ Au titre de l'exercice 2019, M. Thierry de Vignemont a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Directeur Général Délégué d'un montant de 52 027 €, ainsi qu'un avantage en nature de 8 400 € concernant un véhicule. Il n'a perçu aucune rémunération variable.

⁷ Président de la société AL&CO Développement. Absence de rémunération fixe et/ou variable par la Société jusqu'au 31 décembre 2018 (Frank Hueber ayant été nommé Directeur Général Délégué par l'Assemblée Générale du 18 janvier 2019)

⁸ Au titre de l'exercice 2019, M. Frank Hueber a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Directeur Général Délégué d'un montant de 36 000 €. Il n'a perçu aucune rémunération variable

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de Nicolas Cuynat, Président Directeur Général ⁹				
	2019		2018	
	Montants bruts dus	Montants bruts versés	Montants bruts dus	Montants bruts versés
Rémunération fixe	36 723 €	36 723 €	90 000 €	90 000 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	36 723 €	36 723 €	90 000 €	90 000 €

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de Thierry de Vignemont, Directeur Général Délégué ¹⁰				
	2019		2018	
	Montants bruts dus	Montants bruts versés	Montants bruts dus	Montants bruts versés
Rémunération fixe	52 027 €	52 027 €	60 000 €	60 000 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	8 400 €	8 400 €	Néant	Néant
Total	60 427 €	60 427 €	60 000 €	60 000 €

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de Frank Hueber, Directeur Général Délégué ¹¹				
	2019		2018	
	Montants bruts dus	Montants bruts versés	Montants bruts dus	Montants bruts versés
Rémunération fixe	36 000 €	36 000 €	Néant	Néant
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	36 000 €	36 000 €	Néant	Néant

Cf. *supra* s'agissant des rémunérations fixes mises en place au niveau de MARE NOSTRUM par le Conseil d'Administration du 18 janvier 2019.

Les Tableaux suivants sont Non Applicables :

- **Tableau 3** : Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants
- **Tableau 4** : *Stock-options* attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par MARE NOSTRUM et par toute société du Groupe
- **Tableau 5** : *Stock-options* levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social
- **Tableau 6** : Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire par MARE NOSTRUM et par toute société du Groupe
- **Tableau 7** : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social

⁹ Voir notes 1, 2 et 3

¹⁰ Voir notes 4, 5 et 6

¹¹ Voir notes 7 et 8

- **Tableau 8** : Historique des attributions de *Stock-options* attribuées aux mandataires sociaux durant les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018
- **Tableau 9** : *Stock-options* consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours du dernier exercice
- **Tableau 10** : Historique des attributions gratuites d'actions.

Tableau 11 : Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux dirigeants mandataires sociaux								
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Nicolas Cuynat Président Directeur Général Date de début de mandat : 18 janvier 2019 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020		X		X		X		X
Thierry de Vignemont Directeur Général Délégué Date de début de mandat : 18 janvier 2019 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020		X		X		X		X
Frank Hueber Directeur Général Délégué Date de début de mandat : 18 janvier 2019 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020		X		X		X		X

Aucun contrat de travail n'a été signé entre MARE NOSTRUM et l'un de ses Administrateurs.

Des informations relatives à la continuation des conventions évoquées sous le tableau n°1 sont fournies dans la section « Conventions Réglementées ».

Jetons de Présence : les membres du Conseil d'Administration ayant été nommés par décision de l'Assemblée Générale du 18 janvier 2019, n'ont perçu à la date du présent rapport aucune rémunération de quelque nature que ce soit au titre de leur mandat de membre du Conseil d'Administration.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

La direction générale de la Société est assurée par Nicolas Cuynat, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, et par Thierry De Vignemont et Frank Hueber en leur qualité de Directeurs Généraux Délégués.

Messieurs Cuynat, De Vignemont et Hueber ont été nommés, respectivement Président Directeur Général et directeurs généraux délégués, par le Conseil d'administration du 18 janvier 2019 pour une durée de trois (3) ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif avec une autre société dont notre Société possède plus de la moitié du capital social

Durant l'exercice écoulé, à l'exception des conventions présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, aucune convention nouvelle n'a été conclue, directement ou par personne interposée entre d'une part, entre le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont MARE NOSTRUM possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Etant précisé que l'ensemble des conventions de prestation de service conclues au sein du groupe MARE NOSTRUM ont été déclassées s'agissant de conditions courantes conclues à des conditions normales.

Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Utilisation	Expiration
lundi 21 janvier 2019	1	Mise en place d'un programme de rachat par la société de ses propres actions	18 mois	10% du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision. 5% de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport Prix unitaire de rachat : 300% du prix des actions dans le cadre de l'Introduction	Néant	mardi 21 juillet 2020
lundi 21 janvier 2019	2	Annulations des actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la société de ses propres actions	24 mois	Dans la limite de 10% du capital social	Néant	jeudi 21 janvier 2021

lundi 21 janvier 2019	3	Augmentation de capital par voie d'offre au public	26 mois	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 360.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 360.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues dans les 4ème, 5ème et 6ème résolutions.</p> <p>Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 20.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 20.000.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 4ème, 5ème et 6ème résolutions.</p>	Augmentation du capital social d'un montant nominal de 152.671,70 euros dans le cadre de l'introduction de la Société en bourse sur le marché Euronext Growth	dimanche 21 mars 2021
lundi 21 janvier 2019	4	Augmentation de capital par voie de placement privé	26 mois	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 360.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 360.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues dans les 3ème, 5ème et 6ème résolutions.</p> <p>Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 20.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 20.000.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 3ème, 5ème et 6ème résolutions.</p>	Emission et attribution de 610.000 OC-BSA au profit d'investisseurs privés soit un emprunt obligataire d'un montant maximal de 610.000 euros.	dimanche 21 mars 2021
lundi 21 janvier 2019	5	Augmentation de capital à catégorie de personne (« small caps »)	26 mois	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 360.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 360.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues dans les 3ème, 4ème et 6ème résolutions.</p> <p>Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 20.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 20.000.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 3ème, 4ème et 6ème résolutions.</p>	Emission et attribution de 125.000 OCA au profit de la CASRA CAPITAL soit un emprunt obligataire d'un montant maximal de 1.000.000 euros	dimanche 21 mars 2021
lundi 21 janvier 2019	6	Augmentation de capital avec maintien du DPS	26 mois	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 360.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 360.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues dans les 3ème, 4ème et 5ème résolutions.</p> <p>Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 20.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 20.000.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 3ème, 4ème et 5ème résolutions.</p>	Néant	dimanche 21 mars 2021
lundi 21 janvier 2019	7	Augmentation de capital cas de demande excédentaires	26 mois	Dans la limite de 15% de l'émission initiale,	Néant	dimanche 21 mars 2021

lundi 21 janvier 2019	8	Attribution gratuite d'actions	38 mois	Dans la limite de 10% du capital social	Néant	lundi 21 mars 2022
lundi 21 janvier 2019	9	Stock-options	38 mois	Dans la limite de 5% du capital social	Néant	lundi 21 mars 2022
mardi 23 avril 2019	10	Augmentation de capital réservée aux salariés (PEE)	26 mois	Dans la limite de 3% du capital social	Néant	mercredi 23 juin 2021

[Description des principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques](#)

Procédures d'élaboration des comptes consolidés du groupe

Chaque société applique les procédures des référentiels comptables en vigueur et contrôle notamment la traduction comptable des opérations liées à son activité et à son patrimoine, relatives :

- A la gestion des encaissements clients, du recours à l'affacturage et à la gestion de la trésorerie
- A l'évaluation des provisions pour risques et charges et des passifs sociaux
- Au suivi des engagements hors bilan.

L'organisation des travaux et des structures comptables s'appuie sur le principe de séparation des fonctions et des tâches.

Selon un planning de clôture prédéfini, les équipes comptables de la Direction Financière établissent les liasses de chaque filiale traitée, objet d'un contrôle une à deux fois par an par des auditeurs externes en fonction de leur matérialité.

Les travaux de consolidation sont externalisés auprès d'un Expert-Comptable qui prépare pour chaque consolidation un dossier incluant :

- Les liasses de consolidation auditées
- Les supports des retraitements et des éliminations effectuées
- Les tableaux de variations des capitaux propres consolidés
- Les tableaux de preuve d'impôt.

Un suivi d'évaluation des actifs incorporels et les tests de pertes de valeur éventuelles sont effectués par la Direction Financière.

Les annexes sont préparées conjointement par la Direction Financière et l'Expert-Comptable assurant la consolidation. Les comptes consolidés sont revus et contrôlés par la Direction générale et font l'objet, de la part du collège des commissaires aux comptes, des diligences prévues par la loi.

Principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques pour l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation

Chaque Métier et chaque Direction support présente, selon un planning annuel, ses indicateurs de performances et l'avancement des projets en cours au cours de Revues de performance thématiques.

Le Groupe a d'ores et déjà mis et/ou a prévu de mettre en place des règles et procédures internes visant notamment à assurer au sein du groupe MARE NOSTRUM :

- Le respect des lois et de la réglementation applicable à la Société et aux filiales du Groupe

- L'application effective des directives, politiques, procédures internes et bonnes pratiques fixées par la Direction Générale
- La sauvegarde des actifs et du personnel du Groupe
- La fiabilité et la sincérité de l'information financière et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés
- La prévention et la maîtrise des risques identifiés résultant de l'activité du Groupe
- L'optimisation de l'activité opérationnelle et la sécurisation des opérations du Groupe en conformité avec les lois et réglementations applicables.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etat des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes

Mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale Mixte du 18 janvier 2019 a nommé en qualité d'administrateurs de la Société :

- Monsieur Nicolas CUYNAT
- Monsieur Thierry JAULIN DU SEUTRE DE VIGNEMONT
- Monsieur Frank HUEBER
- Monsieur Didier CUYNAT
- Monsieur Christian VIGUIE,

pour une durée de trois, (3) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Toutefois, et conformément à la 3^{ème} résolution de ladite Assemblée Générale Mixte et à l'article 13 des statuts de la Société, il est rappelé que par exception et pour la première période trois (3) ans, il sera procédé au renouvellement des administrateurs par tiers tous les ans et par tirage au sort pour les deux premières périodes de renouvellement, afin de déterminer l'ordre du renouvellement des administrateurs. Une fois le roulement établi, soit à l'issue de la première période de trois (3) ans, les renouvellements s'effectueront par ancienneté de nomination pour une durée de trois (3) ans.

- Au terme du tirage au sort susmentionné, le mandat de Monsieur Thierry JAULIN DU SEUTRE DE VIGNEMONT arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 juin 2020.

Par conséquent, il est proposé de renouveler le mandat de Monsieur Thierry JAULIN DU SEUTRE DE VIGNEMONT pour une durée de trois (3) années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Mandats des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Mixte du 18 janvier 2019 a confirmé en qualité de Commissaires aux comptes, les sociétés Auditeurs & Conseils Associés Rhône Alpes, F.B.A CAELIS Audit et GRANT THORNTON jusqu'au terme de leur mandat respectif, soit :

- Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 pour la société Auditeurs & Conseils Associés Rhône Alpes et Monsieur Sébastien CAILLAT
- Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 pour la société F.B.A CAELIS Audit et Monsieur Frédéric SIMEON
- Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 pour la société GRANT THORNTON.

Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée Générale du 29 juin 2020 de ne pas renouveler les mandats de la société Auditeurs & Conseils Associés Rhône Alpes, représentée par Monsieur Philippe CREPS, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Sébastien CAILLAT en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

*

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à vous prononcer sur les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

**COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2019**

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	<i>Note 1</i>	164 542	148 591
Autres produits d'exploitation	<i>Note 2</i>	5 177	4 839
Achats consommés		-3 361	-8 286
Autres charges externes	<i>Note 3</i>	-32 832	-28 912
Impôts et taxes		-2 798	-3 158
Charges de personnel	<i>Note 4</i>	-126 713	-109 777
Dotations aux amortissements et provisions	<i>Note 5</i>	-1 161	-931
Autres charges		-778	-522
Résultat d'exploitation		2 075	1 845
Résultat sur opérations en commun		0	0
Charges et produits financiers	<i>Note 6</i>	-449	5
Résultat courant des entreprises intégrées		1 626	1 850
Charges et produits exceptionnels	<i>Note 7</i>	-634	339
Impôt sur les résultats	<i>Note 8</i>	580	-190
Résultat Net des entreprises intégrées		412	1 999
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	<i>Note 9</i>	-13	-154
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		0	-26
Résultat Net de l'ensemble consolidé		400	1 819
Intérêts minoritaires		99	578
RESULTAT NET (part du Groupe)		300	1 240
Résultat par action (en euros) 10	<i>Note</i>	0,05	234,01
Résultat dilué par action (en euros) 10	<i>Note</i>	0,05	234,01

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2019	31/12/2018
Ecart d'acquisition	<i>Note 11</i>	11 749	299
Immobilisations incorporelles	<i>Note 12</i>	3 432	1 984
Immobilisations corporelles	<i>Note 13</i>	1 840	916
Immobilisations financières	<i>Note 14</i>	3 906	3 229
Titres mis en Equivalence	<i>Note 15</i>	13	6
Actif immobilisé		20 940	6 434
Impôts Différés Actifs	<i>Note</i>	953	1 087
<i>16</i>			
Stocks et en-cours		84	91
Clients et comptes rattachés	<i>Note 17</i>	25 455	23 402
Autres créances et régularisation	<i>Note 18</i>	21 036	18 235
Valeurs Mobilières de Placement	<i>Note 20</i>	2 018	2 214
Disponibilités	<i>Note 20</i>	8 292	6 977
Actif circulant		56 885	50 919
TOTAL ACTIF		78 778	58 440

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
Capital	757	451
Primes	12 431	0
Réserves sociales et consolidées	4 232	3 276
Ecart de conversion	5	0
Résultat	300	1 240
Capitaux propres groupe	17 725	4 967
Intérêts minoritaires	1 764	2 872
Capitaux propres	19 489	7 839
Provisions pour risques et charges	<i>Note 19</i> 651	306
Impôts Différés Passif	<i>Note 17</i> 179	179
Emprunts obligataires	<i>Note 20</i> 1 000	2 220
Emprunts et dettes financières	<i>Note 20</i> 13 831	8 853
Fournisseurs	<i>Note 21</i> 9 966	7 336
Autres dettes et comptes de régularisation	<i>Note 21</i> 33 662	31 707
Dettes	58 459	50 116
TOTAL PASSIF	78 778	58 440

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en d'euros)</i>	<i>milliers</i>	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	CAPITAUX GROUPE	CAPITAUX MINORITAIRES
Capitaux propres 31/12/2017		451	0	177	0	3 450	4 0777	2 168
Affectation du résultat 31/12/2017	du au			3 148		-3 450	-302	-483
Variation de capital							0	-215
Ecart de change							0	0
Autres variations				-49			-49	823
Résultat 31/12/2018	au					1 240	1 240	578
Capitaux 31/12/2018		451	0	3 276	0	1 240	4 967	2 872

<i>(en d'euros)</i>	<i>milliers</i>	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	CAPITAUX GROUPE	CAPITAUX MINORITAIRES
Capitaux propres 31/12/2018		451	0	3 276	0	1 240	4 967	2 872
Affectation du résultat 31/12/2018	du au			1 259		-1 240	19	-266
Variation de capital		307	12 431	-80			12 658	88
Ecart de change					4		4	4
Autres variations				-224			-224	-1 033
Résultat 31/12/2019	au					300	300	99
Capitaux 31/12/2019		757	12 431	4 232	4	300	17 725	1 764

Les augmentations de capital de 307 K€ sont assorties de 13 934 K€ de primes d'émissions. 1 503 K€ de frais d'IPO sont imputés sur ces primes d'émissions, qui s'élèvent ainsi à 12 431 € (cf. Partie 1.1 - Faits marquants).

Les augmentations de capital proviennent notamment d'apports de titres des sociétés AL & CO DEVELOPPEMENT et VIGNEMONT TOUS TRAVAUX, ainsi que de conversions d'emprunts convertibles en actions dans le cadre de l'introduction en bourse.

Les 88 K€ de variations de capital minoritaires correspondent à des prises de participations minoritaires dans diverses entités du groupe.

Les -1 033 K€ d'autres variations minoritaires comprennent :

- 643 K€ d'entrées de périmètre,
- 42 K€ de sorties de périmètre et
- -1 719 K€ de variations de pourcentage

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions composant le capital social au début de l'exercice	5 300	85
Actions composant le capital en fin d'exercice	7 574 968	0,10

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2019	31/12/2018
Résultat net		400	1 819
Résultat des sociétés mises en équivalence		13	154
Dotations et reprises		1 046	843
Amortissement des écarts d'acquisition		0	26
Variation impôts différés		134	-1
Plus ou moins-values de cession	<i>Note 22</i>	-320	-262
QP de subvention virée en Résultat		0	0
Autres éléments	<i>Note 23</i>	-1 503	0
Capacité d'autofinancement		-231	2 579
Variation du besoin en fonds de roulement	<i>Note 24</i>	-177	-3 877
Flux de trésorerie liés à l'activité		-408	-1 298
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-2 485	-2 371
Variation d'immobilisations financières		-1 712	-1 538
Cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles		0	0
Cessions de titres sociétés consolidées		323	410
Incidence des variations de périmètre		-5 144	2 149
Variation des dettes sur immobilisations		204	829
Flux liés aux investissements	<i>Note 25</i>	-8 814	-521
Augmentation de capital	<i>Partie 1.1</i>	2 670	0
Augmentation de capital minoritaires		88	-215
Dividendes versés aux actionnaires		0	0
Dividendes versés aux minoritaires		-247	-785
Augmentation des dettes financières	<i>Note 20</i>	10 380	5 260
Remboursement des dettes financières		-798	-304
Variation des intérêts courus		11	7
Variation des comptes courants		-1 160	-1 115
Flux liés aux opérations de financement		10 943	2 847
Incidence des variations de devises		5	0
Variation de la trésorerie		1 729	1 029
Trésorerie à l'ouverture	<i>Note 20</i>	5 038	4 009
Trésorerie à la clôture	<i>Note 20</i>	6 766	5 038
Variation de la trésorerie		1 729	1 029

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Partie 1 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés établis en normes françaises de MARE NOSTRUM, à la clôture, sont constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de la présente annexe.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente aux clôtures de l'exercice actuel et du précédent et reposent sur le principe de continuité d'exploitation. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits marquants

IPO :

En novembre 2019, dans le cadre de l'introduction en bourse de MARE NOSTRUM, la conversion d'obligations en actions a entraîné une des augmentations de capital assorties de primes d'émissions. Le montant de l'augmentation de capital totale, liée à l'introduction en bourse de 8 M€ (dont 5,3 M€ par conversion d'OCA et 2,7 M€ souscrit par le public) par émission de 1.526.717 actions, s'élève à 153 K€ assortie d'une prime d'émission de 7 847 K€.

Le capital est désormais de 757 K€ et le montant total des primes d'émissions s'élève à 12 431 K€.

Entrées de périmètre :

Afin d'associer des solutions digitales à ses offres RH, MARE NOSTRUM a acquis, respectivement en mars et juin 2019, 51% de la société LINKEYS pour 245 K€ et 4,3% de la société Prismo pour 50 K€. Les capitaux propres de LINKEYS sont de 241 K€ au 30 juin 2019.

De plus, dans le but de développer son offre de formation, MARE NOSTRUM a acquis en octobre 2019 89,99% de la société AT PATRIMOINE, spécialisée dans la formation des métiers liés au gardiennage d'immeuble, pour 8 198 K€.

Autres :

En date du 18 janvier 2019, MARE NOSTRUM a procédé à des augmentations de capital par incorporation de réserves et apport de titres de sociétés déjà intégrées globalement de la part d'actionnaires de MARE NOSTRUM :

- 51 K€ (Capital) + 4 193 K€ (Primes d'émissions) : apports de la société AL & CO DEVELOPPEMENT de titres des sociétés suivantes : 2ID / AC020 / AC030 / AC040 / AC050 / AC060 / AC070 / AC080 / AC090 / AC100 / AC110 / AC120 / AC130 / TRIDENTT 180
- 21 K€ (Capital) + 1 728 K€ (Prime d'émission) : apport de la société FINANCIERE SAINT VIAL de titres de 2ID
- 3 K€ (Capital) + 216 K€ (Prime d'émission) : apport de la société VIGNEMONT TOUS TRAVAUX de titres de 2ID
- 153 K€ (Capital) + 7 847 K€ (Primes d'émission) : conversions d'emprunts convertibles en actions dans le cadre de l'introduction en bourse
- 80 K€ (Capital) : incorporation de réserves

Les 88 K€ de variations de capital minoritaires correspondent à des prises de participations minoritaires dans diverses entités du groupe, principalement de la part de VIGNEMONT TOUS TRAVAUX (40 K€) et FINANCIERE SAINT VIAL (39 K€).

Les -1 033 K€ d'autres variations minoritaires comprennent :

- 643 K€ d'entrées de périmètre (AC180 / AC190 / AC200 / AC210 / AC220 / AC230 / AF020 / ALTROS IT / ALTROS MANAGEMENT / AT PATRIMOINE / C030 / C040 / LINKEYS SUISSE / LINKEYS FRANCE / NEW GEST / SILLAGE / TRIDENTT 200 / TRIDENTT 220 / TRIDENTT 230 / TRIDENTT 240 / TRIDENTT 250 / TRIDENTT 260 / TRIDENTT 270)
- 42 K€ de sorties de périmètre (MN CONEX)
- -1 719 K€ de variations de pourcentage

Un nouvel emprunt obligataire a été souscrit pour un montant de 1 000 K€. D'autres emprunts bancaires ont été souscrits par le Groupe pour 7 773 K€.

Plusieurs agences de travail temporaire ont été créées au cours de l'exercice 2019 (détaillées en partie 2). Par ailleurs, une filiale spécialisée dans la formation a été créée à proximité de Lyon, en partenariat avec Delta Drone : ERGASIA CAMPUS.

La fin du dispositif fiscal CICE a été actée pour l'année 2019. Ainsi le crédit d'impôt a été remplacé par une baisse de 6 points du taux de cotisation patronale d'assurance maladie-invalidité pour la masse salariale qui ne dépasse pas 2.5 SMIC.

Le FSPI (Fonds de sécurisation des parcours des salariés intérimaires) a été annulé par décision du Conseil d'Etat le 28/11/2018. Cette charge patronale représentait 0.5% de la masse salariale des salariés intérimaires.

BPI France a octroyé à MARE NOSTRUM la qualification « entreprise innovante ».

Cette qualification lui donne accès au Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) dont l'objectif est de promouvoir le financement des PME innovantes.

Présentation des comptes en normes françaises

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables françaises édictées par le règlement du 29 avril 1999 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 2002-04, 2002-12, 2004-03, 2004-14 et 2005-10.

Les comptes consolidés sont réalisés à partir des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2019.

Afin d'obtenir une meilleure présentation de l'information financière du groupe, un reclassement au 1er janvier 2019 des comptes courants créditeurs pour un montant de 1 756 K€ du poste « Dettes financières » au poste « Autres dettes » a été effectué.

Application des méthodes de référence

La société a utilisé l'ensemble des méthodes de référence prévues par le règlement CRC 99-02 pour l'établissement des comptes consolidés dès lors qu'elles étaient applicables ou significatives.

Les méthodes non applicables à la présente consolidation sont les suivantes : la méthode à l'avancement pour les contrats à long terme, l'enregistrement en résultat consolidé des écarts de conversion figurant dans les comptes individuels des entreprises consolidées.

Les contrats de location financement du Groupe concernent quasi exclusivement des véhicules. La valeur de ces derniers a été jugée non significative. Ainsi, lesdits contrats n'ont pas été retraités.

Ont également été jugés non significatifs les frais de constitution, de transformation ou de premiers établissements.

Afin d'obtenir une meilleure présentation de l'information financière du groupe, un reclassement au 1er janvier 2019 des comptes courants créditeurs pour un montant de 1 756 K€ du poste « Dettes financières » au poste « Autres dettes » a été effectué.

Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conformément au règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable nécessite de retenir certaines estimations et hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et charges, ainsi que des informations données dans l'annexe.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances et de la situation économique actuelle.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- Le suivi des écarts d'acquisition
- L'estimation des provisions pour risques et charges : le Groupe a fait l'objet, au cours des exercices 2019 et précédents, de vérifications des services fiscaux et sociaux. En l'absence de conclusion et d'évaluation fiable du risque financier, le Groupe n'intègre pas comptablement de provision pour risques et charges. De même, lorsque la position du Groupe est étayée par une appréciation raisonnable d'une issue favorable du contentieux engagé, le Groupe ne constitue pas de provision.
- La reconnaissance des actifs d'impôts différés.
- L'estimation des produits à recevoir liés aux dépenses de formation engagées.

Méthodes de consolidation

Les états financiers regroupent, par la méthode de l'intégration globale, les comptes de toutes les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires.

Les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. De même, les résultats internes au Groupe (résultats de cession et dividendes internes, provisions sur filiales, marges incluses dans les stocks) sont éliminés du résultat.

L'élimination des profits et des pertes entre deux sociétés en intégration globale est pratiquée en totalité, puis répartie entre les intérêts du groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. Les opérations entre une entreprise en intégration globale et une entreprise en intégration proportionnelle sont éliminées au pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise.

Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs identifiables, des passifs identifiables et des passifs éventuels pris en charge lors d'un regroupement d'entreprises à leur juste valeur à la date d'acquisition.

A l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, il est procédé, dans un délai d'un an suivant l'exercice d'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

L'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Ils sont considérés comme ayant une durée non limitée et font l'objet d'un test de valeur par unité génératrice de trésorerie chaque année et plus s'il existe des indices de perte de valeur. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux activités exercées par le Groupe : Intérim, Recrutement, Formation et Portage.

La valeur d'utilité estimée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés est déterminée selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus de projections à moyen terme (5 ans) élaborés par le Groupe
- Le taux d'actualisation est déterminé en incluant des hypothèses de taux d'intérêt et de risque répondant à la définition du coût moyen pondéré du capital ; ce taux est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts (9,9% au 31/12/2019)
- La valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini du flux de trésorerie normatif, déterminé sur la base d'un taux de croissance perpétuelle (1,5% au 31/12/2019)
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des restructurations qui seraient déjà engagées à la date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance.

Si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Ils sont comptabilisés en provisions pour risques et charges.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles sont de différentes natures :

- des logiciels, sites Internet, créations d'extranets...
- des frais de constitution amortis sur une durée de 5 ans selon le mode linéaire,
- des marques achetées (non amorties) : la société est titulaire d'un droit légal (droit de propriété industrielle). L'acquisition de ce droit constitue en principe une présomption de contrôle suffisante dans la mesure où il est opposable aux tiers et peut ainsi leur restreindre l'accès aux avantages générés par l'élément. Les marques acquises sont ainsi comptabilisées en immobilisations pour leur coût d'acquisition. Ces marques ne sont pas amortissables, la durée de consommation des avantages économiques n'étant pas limitée à l'acquisition. Les marques sont valorisées au coût d'achat et font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur,
- des frais de recherche et développement. Les frais de développement peuvent être comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale - ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels associatifs. Ceci implique de respecter l'ensemble des critères suivants :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - la capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
 - la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Frais de constitution	Linéaire	5 ans
Frais de recherche et développement	Linéaire	3 à 5 ans
Concessions et droits similaires	Linéaire	3 ans
Marques	Non amortissables	
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	3 à 4 ans

Immobilisations corporelles

Les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilisation différentes, ils sont enregistrés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. Les amortissements sont comptabilisés en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée pour chaque composant.

Lorsque des événements ou des situations nouvelles donnent lieu à des indices de pertes de valeur, des tests de dépréciation sont effectués. La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Les immobilisations corporelles sont de différentes natures :

- installations techniques
- installations générales et agencements : notamment liés à l'aménagement des agences.
- matériels de transport
- matériels informatiques : essentiellement des ordinateurs, imprimantes.
- mobilier : notamment du mobilier de bureau nécessaire à l'aménagement des agences.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	3 à 8 ans
Installations et agencements divers	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 8 ans

Immobilisations financières

Les actifs financiers figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations financières sont constituées de :

- prêts au personnel,
- l'effort construction pour certaines sociétés ayant opté pour l'activation,
- dépôts et cautionnements,
- fonds de garantie (liés à l'organisme d'affacturage et aux sociétés de cautions financières),
- titres des sociétés non consolidées (ces titres sont détaillés dans la **Note 14**).

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation non consolidés s'avère inférieure à la valeur brute comptable, il est constitué, à concurrence de la différence relevée, une provision pour dépréciation. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour la Société ; elle est déterminée par rapport à sa quote-part dans les capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat.

Les titres mis en équivalence sont décrits dans la **Note 15**.

Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les taux de dépréciation appliqués sont :

- 100 % en cas de Liquidation Judiciaire
- 80 % en cas de Redressement Judiciaire
- 50 % en cas de Procédure de Sauvegarde ou Litige avéré

Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux provisions.

MARE NOSTRUM a par ailleurs souscrit une assurance-crédit qui couvre une partie des risques d'impayés et peut permettre au Groupe d'être indemnisé en cas de non-paiement de ses créances commerciales issues de son activité travail temporaire. Lorsqu'une nouvelle créance douteuse est transférée à l'assurance-crédit, elle est enregistrée en perte irrécouvrable dès lors que l'assurance indemnise la société. Tant que l'assurance n'a pas confirmé sa prise en charge, une provision pour dépréciation est constatée.

Pour certains clients, le Groupe a recours à l'affacturage. Le montant des créances cédées à l'organisme vient en diminution de l'actif.

Le coût du recours aux organismes d'affacturage présente deux volets :

- Une commission est versée à l'organisme d'affacturage. Cette commission a pour assiette les montants décaissés sur les lignes mises à disposition par l'organisme d'affacturage. Le montant de cette commission est de 507 K€ au 31 décembre 2019 (comptabilisée en charges externes d'exploitation) ;
- Des intérêts sont également payés à l'organisme d'affacturage et sont fonction du délai de paiement des factures (comptabilisés en charges financières).

Par ailleurs, le factor constitue un fonds de garantie comptabilisé en immobilisations financières à l'actif de la société.

Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans les « emprunts et dettes financières ».

Les « valeurs mobilières de placement » sont évaluées à leur coût historique.

Cash-pooling

Il existe une convention de cash-pooling au sein du Groupe dont la société centralisatrice est la Société MARE NOSTRUM. Les disponibilités ou concours bancaires courants qui participent à cette centralisation de trésorerie (de type physique indirecte) sont isolés au bilan, par convention comptable, dans les comptes courants appropriés. Dans les comptes consolidés, ces comptes courants et les intérêts afférents sont éliminés afin de présenter une position de trésorerie du Groupe en montant net.

Emprunts

Les passifs financiers comprennent les emprunts et autres dettes porteuses d'intérêts.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'un passif sont étalés linéairement sur la durée du passif concerné.

Obligations convertibles émises le 11 juin 2019 au bénéfice du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

En date du 7 juin 2019, le Conseil d'Administration de la Société agissant dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 janvier 2019, a décidé l'émission de 1.000.000 obligations convertibles en actions (les « OCA ») au profit d'un établissement bancaire.

Le 11 juin 2019, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souscrit un emprunt obligataire convertible de 1M€ pour une durée de 7 années et à un taux d'intérêt annuel de 5%.

125.000 OC de 8€ chacune ont alors été émises et sont convertibles à raison d'1 action pour 1 obligation dans les cas suivants :

- demande par l'un des partenaires financiers de Mare Nostrum dans le cadre d'un besoin de renforcement des fonds propres de la société ;
- toute opération juridique portant sur le capital de Mare Nostrum et faisant perdre au concert des associés fondateurs sa qualité d'actionnaire disposant du plus grand nombre d'actions (directe ou indirecte) de Mare Nostrum.

Les OC non converties à leur échéance bénéficieront d'une prime de non-conversion, qui est provisionnée.

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée si :

- le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du Groupe,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Engagements de retraites et assimilés

Les engagements de retraite sont évalués en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Le Groupe est tenu de verser une indemnité lors du départ à la retraite d'un salarié (régime à prestations définies). L'indemnité versée est un multiple du salaire mensuel de fin de carrière. Le nombre de mois dépend de l'ancienneté du salarié dans le Groupe au moment de son départ à la retraite, de la convention collective et du statut du salarié. Les droits ont été calculés sur une base linéaire entre la date à laquelle les services rendus par les membres du personnel ont commencé à générer des droits à prestation en vertu du régime (date d'entrée dans le Groupe) et la date à laquelle les services

supplémentaires rendus par les membres du personnel ne généreront pas un montant significatif de droit à prestations supplémentaires en vertu du régime (soit la date de départ en retraite).

L'estimation des engagements prend en compte la probabilité pour un salarié d'être vivant dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite. Elle est pondérée par un taux d'actualisation financier qui varie chaque année et qui est publié.

D'autre part, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres aux entités consolidées. Ces paramètres sont les suivants au 31 décembre 2019 :

Taux de progression des salaires	2%
Age de départ à la retraite	67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés	1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée	TV 88/90
Taux d'actualisation financier	0,77%
Le départ intervient à l'initiative du salarié.	

Ils étaient les suivants au 31 décembre 2018 :

Taux de progression des salaires	2%
Age de départ à la retraite	67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés	1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée	TV 88/90
Taux d'actualisation financier	1,57%
Le départ intervient à l'initiative du salarié.	

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existantes entre les bases comptables et les bases fiscales des actifs et des passifs consolidés (à l'exception des écarts d'acquisition et des participations dans les filiales). Ils sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté ou quasiment voté applicable à la période de reversement attendue.

Les effets dus aux changements des taux d'impôt s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils peuvent être imputables sur des différences temporaires taxables ou sur des bénéfices fiscaux futurs. L'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est prise en compte lorsqu'il existe une probabilité suffisante de réalisation ou de recouvrement évaluée à partir d'éléments prévisionnels disponibles validés par la direction du Groupe. En pratique, les prévisions sont retenues, par prudence, sur une durée de trois ans.

Les impôts différés ont été évalués aux taux d'impôts nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé. Les taux retenus sont de 28% en 2020, 26,5% en 2021 et 25% en 2022.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Groupe est spécialisé dans les métiers des ressources humaines, du BTP, de l'industrie, du transport, de la logistique et des services. Ceci s'articule autour de plusieurs activités :

- une activité de travail temporaire, réunissant 10 marques (AL&CO, Tridentt Travail Temporaire, illico intérim, Ceres, E-Interim Solutions, Aer’ness Intérim, Celtic Travail Temporaire, Altitude Facilities, Grands Travaux Facilities, Infinity Interim),
- une activité de recrutement : Neptune RH (réseau de cabinet de conseil en recrutement présent en France, au Portugal, en Pologne et en Roumanie), et LINKEYS (application de recrutement basé sur la cooptation),
- une activité de formation articulée autour de plusieurs marques : Platinum CQFT, Contact D Pro, Focs Consult et AT PATRIMOINE,
- une activité de portage salarial (Altros) et d’accompagnement à la mobilité professionnelle (GO Mobilité),
- des activités annexes : activités des sociétés holdings.

L’ensemble du chiffre d’affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les prestations de services sont comptabilisées au moment où le service est rendu. Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

Contrats de location financement

Les contrats de location financement de la société n’ont pas été jugés significatifs et n’ont donc pas été retraités.

Conversion des filiales en devise

Comme préconisé par le règlement 99-02, les modes de conversion des comptes des filiales étrangères ont été appliqués selon le caractère autonome ou non des filiales concernées :

Selon la méthode du cours historique si l’entreprise est non autonome,
Selon la méthode du cours de clôture si l’entreprise est autonome.

Les filiales concernées sont les sociétés roumaines NEPTUNE RH ROUMANIE et ACVILA, et la société suisse LINKEYS.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d’actions de la Société par le nombre moyen pondéré d’actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d’actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d’actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte, pour le calcul du résultat par action, des instruments donnant droit au capital de façon différée, génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

Information sectorielle

Une répartition du chiffre d’affaires par métier est opérée selon les axes suivants :

- Intérim,
- Recrutement,
- Formation,
- Portage & mobilité,
- Autres (holdings)

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques s'effectue sur la base de la localisation des filiales.

Distinction résultat courant / résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires sont portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises d'amortissements,
- Dotations et reprises de dépréciation des créances.

Les éléments exceptionnels, hors activités ordinaires, constituent le résultat exceptionnel.

CICE

Le CICE était un dispositif fiscal français constituant une créance sur l'Etat qui pouvait être utilisée pour le paiement de l'impôt sur les sociétés. Il était comptabilisé au rythme de l'engagement et il était à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. La comptabilisation du CICE était réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel (au crédit d'un sous compte 64). Ce produit n'était pas imposable fiscalement.

La créance était comptabilisée dans un compte 44*.

Le CICE était utilisé pour la reconstitution du fonds de roulement des sociétés.

Pour certaines sociétés du périmètre, le CICE était préfinancé par BPI France ou BNP PARIBAS FACTOR. Le préfinancement permettait aux entreprises de couvrir leur trésorerie dans l'attente de l'obtention du CICE.

Dans les comptes consolidés, le montant du préfinancement obtenu est compensé avec les autres créances. En effet, la propriété de la créance de CICE était cédée à titre d'escompte de manière définitive à l'établissement de crédit.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CICE a été remplacé par un allègement de charges sociales, conformément aux textes en vigueur.

Partie 2 - Périmètre de consolidation

A la clôture, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Société	Type	31/12/2019			31/12/2018		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
MARE NOSTRUM	Société mère	100	100	IG	100	100	IG
2I 010	Société opérationnelle	83,51	88	IG	45,97	88	IG
2I 020	Société opérationnelle	87,39	90,91	IG	36,09	69,09	IG
2I 030	Société opérationnelle	89,21	94	IG	52,24	100	IG
2I 040	Société opérationnelle	94	94	IG	100	100	IG
2I 050	Société opérationnelle	72,12	76	IG	39,7	76	IG
2I 060	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
2I 070	Société opérationnelle	94	94	IG	100	100	IG
2I 080	Société opérationnelle	72,43	76	IG	42,58	76	IG
2I 090	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
2ID	Société holding	94,9	94,9	IG	52,24	52,24	IG
2IP	Société opérationnelle	89,2	93,99	IG	51,47	98,52	IG
AC 020	Société opérationnelle	80	80	IG	51	51	IG
AC 030	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	51	51	IG
AC 040	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	51	51	IG
AC 050	Société opérationnelle	80	80	IG	51	51	IG
AC 060	Société opérationnelle	80	80	IG	51	51	IG
AC 070	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	51	51	IG
AC 080	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	51	51	IG
AC 090	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	51	51	IG
AC 100	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	51	51	IG
AC 110	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	51	51	IG
AC 120	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	51	51	IG
AC 130	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	51	51	IG
AC 140	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
AC 150	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
AC 160	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
AC 170	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
AC 180	Société opérationnelle	76	76	IG	Non applicable		
AC 190	Société opérationnelle	76	76	IG	Non applicable		
AC 200	Société opérationnelle	76	76	IG	Non applicable		
AC 210	Société opérationnelle	76	76	IG	Non applicable		
AC 220	Société opérationnelle	76	76	IG	Non applicable		
AC 230	Société opérationnelle	76	76	IG	Non applicable		
ACVILA	Société opérationnelle	51	51	IG	51	51	IG
AER'NESS	Société opérationnelle	30	30	MEE	30	30	MEE
AF 020	Société opérationnelle	76	76	IG	Non applicable		
ALTROS INGENIERIE	Société opérationnelle	70	100	IG	70	100	IG
ALTROS IT	Société opérationnelle	65,8	94	IG	Non applicable		
ALTROS MANAGEMENT	Société opérationnelle	65,8	94	IG	Non applicable		

ALTROS	Société opérationnelle	70	100	IG	70	100	IG
ALTROS SERVICES	Société opérationnelle	70	70	IG	70	70	IG
AT PATRIMOINE	Société opérationnelle	89,99	89,99	IG	Non applicable		
C010	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
C020	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
C030	Société opérationnelle	76	76	IG	Non applicable		
C040	Société opérationnelle	76	76	IG	Non applicable		
CONTACT D PRO	Société opérationnelle	40	40	MEE	40	40	MEE
DOMINO ACTIO GRENOBLE	Société opérationnelle	49	49	IP	49	49	IP
DOMINO ACTIO SUD OUEST	Société opérationnelle	49	49	IP	49	49	IP
EI 020	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
E INTERIM	Société opérationnelle	84	84	IG	84	84	IG
ERGASIA CAMPUS	Société opérationnelle	50	50	IP	Non applicable		
FOCS CONSULT	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
GO MOBILITE	Société opérationnelle	70	70	IG	70	70	IG
LINKEYS	Société opérationnelle	50,21	55,59	IG	Non applicable		
LINKEYS FRANCE	Société opérationnelle	50,21	100	IG	Non applicable		
M010	Société opérationnelle	74,62	74,62	IG	68,89	68,89	IG
MAG 020	Société opérationnelle	94	94	IG	100	100	IG
MERIT INTERIM	Société opérationnelle	74,54	99,89	IG	68,81	99,89	IG
MN CONEX	Société opérationnelle	Non applicable			60	60	IG
MN DEVELOPPEMENT	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG
MARE NOSTRUM IDF	Société holding	90	90	IG	90	90	IG
NEPTUNE RH	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG
NEW GEST	Société opérationnelle	94	94	IG	Non applicable		
NRH 010	Société opérationnelle	94	94	IG	100	100	IG
NRH 020	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
NRH 030	Société opérationnelle	86	86	IG	86	86	IG
NRH 042	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
NRH 44	Société opérationnelle	60	60	IG	60	60	IG
NRH 31	Société opérationnelle	46,37	46,37	IG	61	61	IG
NRH 442	Société opérationnelle	69,23	69,23	IG	69,23	69,23	IG
NRH 75	Société opérationnelle	60,3	67	IG	60,3	67	IG
NRH APT	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
NRH ROUMANIE	Société opérationnelle	51	51	IG	51	51	IG
PLATINIUM	Société opérationnelle	80,37	80,37	IG	80,37	80,37	IG
SILLAGE	Société opérationnelle	70	100	IG	Non applicable		
TRIDENTT 050	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT 070	Société opérationnelle	94	94	IG	100	100	IG
TRIDENTT 080	Société opérationnelle	94	94	IG	100	100	IG
TRIDENTT 100	Société opérationnelle	94	94	IG	100	100	IG
TRIDENTT 110	Société opérationnelle	94	94	IG	100	100	IG
TRIDENTT 120	Société opérationnelle	77,08	77,08	IG	100	100	IG
TRIDENTT 140	Société opérationnelle	94	94	IG	100	100	IG
TRIDENTT 150	Société opérationnelle	94	94	IG	100	100	IG
TRIDENTT 160	Société opérationnelle	94	94	IG	100	100	IG

TRIDENTT 170	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT 180	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	51	51	IG
TRIDENTT 190	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 200	Société opérationnelle	76	76	IG	Non applicable		
TRIDENTT 220	Société opérationnelle	76	76	IG	Non applicable		
TRIDENTT 230	Société opérationnelle	76	76	IG	Non applicable		
TRIDENTT 240	Société opérationnelle	94	94	IG	Non applicable		
TRIDENTT 250	Société opérationnelle	76	76	IG	Non applicable		
TRIDENTT 260	Société opérationnelle	76	76	IG	Non applicable		
TRIDENTT 270	Société opérationnelle	76	76	IG	Non applicable		
TRIDENTT SAVOIE INTERIM	Société opérationnelle	93,41	93,41	IG	97	97	IG
TRIDENTT SECOND OEUVRE	Société opérationnelle	83,35	83,35	IG	83,35	83,35	IG

Nota Bene :

2019 :

- 23 nouvelles sociétés sont entrées dans le périmètre au 31 décembre 2019 :
 - o la société ALTROS SERVICE, détenue à 70% par MARE NOSTRUM, a contribué à la création de ALTROS IT et ALTROS MANAGEMENT. Elle les détient toutes les deux à 94%. ALTROS SERVICE a également acquis SILLAGE, qu'elle détient à 100%.
 - o MARE NOSTRUM a contribué à la création de :
 - AC 180 (76% - intégration globale)
 - AC 190 (76% - intégration globale)
 - AC 200 (76% - intégration globale)
 - AC 210 (76% - intégration globale)
 - AC 220 (76% - intégration globale)
 - AC 230 (76% - intégration globale)
 - AF 020 (76% - intégration globale)
 - C030 (76% - intégration globale)
 - C040 (76% - intégration globale)
 - ERGASIA CAMPUS (50% - intégration proportionnelle)
 - TRIDENTT 200 (76% - intégration globale)
 - TRIDENTT 220 (76% - intégration globale)
 - TRIDENTT 230 (76% - intégration globale)
 - TRIDENTT 240 (94% - intégration globale)
 - TRIDENTT 250 (76% - intégration globale)
 - TRIDENTT 260 (76% - intégration globale)
 - TRIDENTT 270 (76% - intégration globale)
 - o MARE NOSTRUM a acquis des participations dans LINKEYS et NEW GEST, qu'elle détient respectivement à 50,21% et 94%.
 - o MARE NOSTRUM a acquis une participation de 89,99% dans AT PATRIMOINE, qui détient à 100% les sociétés Experts SDC, Quality Concept et EPI Concept.
 - o MARE NOSTRUM a également créé LINKEYS FRANCE, qu'elle a ensuite intégralement cédée à LINKEYS.
- Suite à sa liquidation, la société MN CONEX est sortie du périmètre.
- De plus, sur le mois de janvier 2019, les associés de 2ID ont souhaité apporter une partie des titres de participation qu'ils détenaient à la société MARE NOSTRUM. La valorisation des actions apportées s'élevait à 2 337 K€.

- En parallèle, la société AL ET CO DEVELOPPEMENT a également apporté à la société MARE NOSTRUM les titres qu'elle détenait dans un certain nombre de ses filiales. Les titres apportés ont été valorisés à la somme de 3 875 K€.

2018 :

- La méthode de consolidation a été modifiée pour les sociétés DOMINO ACTIO GRENOBLE et DOMINO ACTIO SUD OUEST. Elles étaient mises en équivalence pour l'exercice 2017 et sont intégrées selon la méthode de l'intégration proportionnelle pour l'exercice 2018. En effet, leurs statuts prévoient que les décisions ne peuvent être adoptées qu'à partir de 60% des droits de vote. Le Groupe MARE NOSTRUM détenant 49% des droits de vote, et le second actionnaire 51%, il y a un contrôle conjoint.
- TRIDENTT 130 = La société a changé de dénomination sociale en date du 3 septembre 2018. Elle s'appelle désormais NRH 010.
- 11 nouvelles sociétés sont entrées dans le périmètre au 31 décembre 2018 :
 - o La société ALTROS SERVICES détenue depuis le 27/04/2018 à 70% par MARE NOSTRUM ainsi que ses deux filiales, ALTROS et ALTROS INGENIERIE (détenues à 100%),
 - o De nouvelles sociétés d'exploitation créées en fin d'année 2018 : 2I 090, AC 140, AC 150, AC 160, AC 170, NRH 020, NRH 030 et TRIDENTT 190.
- Les titres des sociétés GROUPE R1 et ROZ1 TRAVAUX ont entièrement été cédés par le Groupe à la fin de l'année 2018. Ces sociétés sont donc sorties du périmètre pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Comparabilité des comptes

Linkeys a réalisé en 2019 sur 12 mois un Chiffre d'Affaires de 227 kCHF, dégagé un Résultat d'Exploitation de

-227 kCHF pour un effectif de 5 salariés.

Le groupe AT PATRIMOINE a réalisé en 2019 sur 12 mois un Chiffre d'Affaires de 5 389 K€, dégagé un Résultat d'Exploitation de +718 K€ pour un effectif de 49 salariés.

Partie 3 - Notes sur les postes du compte de résultat

Note 1 - Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Vente de marchandises	35	405
Production vendue services	163 889	147 751
Produits des activités annexes	618	435
Chiffre d'affaires	164 542	148 591

Le chiffre d'affaires consolidé progresse, à périmètre et change courants, de 15,9 M€ (+10,7%), dont +12,9 M€ (+8,7%) au titre de la seule croissance organique.

La répartition du chiffre d'affaires par métier est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Intérim	151 183	136 344
Recrutement	2 433	2 211
Formation	1 759	1 123
Portage	8 710	6 492
Autres	458	2 421
Chiffre d'affaires	164 542	148 591

Le Travail Temporaire progresse de 14,8 M€ (+10,9%, uniquement en croissance organique) tandis que la Formation bénéficie de l'intégration d'AT Patrimoine (+0,8 M€ sur deux mois d'intégration).

Le Recrutement affiche une hausse de +6,3% (avec un impact marginal de Linkeys), le Portage bénéficiant d'un effet année pleine de +2,2 M€.

Le chiffre d'affaires par zone géographique se présentait ainsi :

Libellé	31/12/2019	France	Europe (hors France)	Reste du monde
Ventes de marchandises	35	35	0	0
Production vendue Services	163 889	162 032	1 228	630
Produits des act. annexes	618	515	65	38
Chiffre d'affaires	164 542	162 581	1 293	668

Libellé	31/12/2018	France	Europe (hors France)	Reste du monde
Ventes de marchandises	405	405	0	0
Production vendue Services	147 751	145 746	1 387	618
Produits des act. annexes	435	362	47	26
Chiffre d'affaires	148 591	146 513	1 434	644

Une partie du chiffre d'affaires de la société ALTROS est générée au Moyen-Orient.

Note 2 - Autres produits d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Production stockée	-16	12
Production immobilisée	1 139	532
Subventions d'exploitation	17	37
Reprises amortissements et provisions	287	123
Transferts de charges	3 618	4 043
Autres produits	133	92
Autres produits d'exploitation	5 177	4 839

Les transferts de charges concernent essentiellement le poste « redevance loyer et véhicule » et les « produits à recevoir formation ».

La production immobilisée est relative à l'activation de projets de développement, développés en Note 12.

Note 3 - Autres charges et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Sous-traitance	222	891
Loyers, charges et maintenance	6 421	4 955
Assurance	1 121	958
Honoraires	1 799	1 489
Communication et publicité	1 153	979
Voyages et déplacements	19 563	17 060
Services bancaires	751	701
Autres achats et charges externes	1 804	1 878
Autres charges externes	32 832	28 912

L'augmentation des autres charges externes s'explique principalement par l'accroissement de l'activité du Groupe.

Le poste « Voyages et déplacements » concerne, pour la majorité du solde, les indemnités de grands déplacements payées aux salariés intérimaires. Cette indemnité concerne les salariés du BTP. C'est une allocation forfaitaire attribuée aux travailleurs lorsque leur lieu de travail est trop éloigné de leur lieu d'habitation. Ce montant figure sur les bulletins de salaires mais il n'est pas soumis à charges sociales. Ces indemnités s'élèvent à 17 845 K€ au 31/12/2019 contre 15 947 K€ au 31/12/2018.

Note 4 - Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et traitements	99 577	86 309
Charges sociales (hors CICE)	27 169	27 523
CICE	0	-4 067
Participation / Intéressement	-33	12
Charges de personnel	126 713	109 777

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CICE a été subrogé par un allègement de charges sociales.

L'effectif moyen du groupe se présente ainsi par catégorie* :

Catégories	31/12/2019	31/12/2018
Permanents	300	188
Intérimaires	3 085	2 814
Effectif	3 385	3 002

* Les effectifs permanents sont mentionnés en « équivalent temps plein ».

Les acquisitions de la période contribuent à hauteur de 5 ETP pour LINKEYS et 51 ETP pour AT PATRIMOINE (dont 2 intérimaires).

Note 5 - Dotations aux amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux amortissements sur immobilisations	655	287
Dotations aux provisions sur actif circulant	505	641
Dotations aux provisions pour risques et charges	1	3
Dotations aux amortissements et provisions	1 161	931

Note 6 - Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Produits de participations	189	740
Produits nets sur cession de VMP	5	6
Autres intérêts et produits assimilés	50	15
Reprises sur provisions et transferts de charges	80	0
Total des produits financiers	324	762
Intérêts et charges assimilées	710	753
Différences négatives de change	36	0
Autres charges financières	4	4
Dotations aux provisions	23	0
Total des charges financières	773	757
Résultat financier	-449	5

Le poste « Produits de participations » correspond aux intérêts de *cash-pooling* reçus par MARE NOSTRUM auprès de sociétés hors périmètre.

Les « Reprises sur provisions et transferts de charges » de 80 K€ correspondent à une reprise de provision présente chez MARE NOSTRUM concernant MN CONEX, maintenant liquidée.

Le poste « Intérêts et charges assimilées » concernent principalement les intérêts liés au factor et aux emprunts bancaires, et les agios bancaires.

Note 7 - Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	133	260
Produits de cession d'immobilisations	438	425
Reprises sur provisions et transferts de charges	81	75
Total des produits exceptionnels	652	759
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	885	148
VNC des immobilisations cédées	118	162
Dotations exceptionnelles aux provisions	282	110
Total des charges exceptionnelles	1 286	420
Résultat exceptionnel	-634	339

Le poste « Produits exceptionnels sur opérations de gestion » comprend principalement à un abandon de créance de 107 K€ consenti à MARE NOSTRUM.

Les postes « Produits de cession des immobilisations » et « VNC des immobilisations cédées » correspondent aux cessions partielles ou totales ou aux dilutions des sociétés suivantes : 2I070, 2IP, AL2M, NRH010, TRIDENTT 070, TRIDENTT 080, TRIDENTT 100, TRIDENTT 120, TRIDENTT 140, TRIDENTT SAVOIE INTERIM.

Le poste « Reprises sur provisions et transferts de charges » concerne principalement la reprise de provision pour engagements de retraite (80 K€). Parallèlement, une dotation de 166 K€ est enregistrée dans le poste « Dotations exceptionnelles aux provisions », ce qui explique la majeure partie du montant. Le reste de ce poste est composé de dotations aux provisions sur avis à tiers détenteurs (51 K€ chez MARE NOSTRUM et 44 K€ chez M010) et 21 K€ de dotations aux provisions pour litiges chez ALTROS SERVICES.

Le poste « Charges exceptionnelles sur opérations de gestion » comprend principalement, pour 539 K€, des extournes de produits à recevoir de formation comptabilisés au 31/12/2018. Le reste du poste comprend principalement des redressements URSSAF, les principaux correspondant à AC030, AC020, AC110 et AC090, et une régularisation de la Déduction Forfaitaire Spécifique chez 2I050 pour 98 K€.

Note 8 - Impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Impôt sur les sociétés	446	191
Impôt différé	134	-1
Charge d'impôt	580	190

Le Groupe n'a pas opté pour le dispositif de l'intégration fiscale.

Déficits reportables

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Déficit reportable initial	13 874	12 773
Déficit reportable consommé	3 403	3 803
Déficit reportable net	10 471	8 970

Preuve d'impôt :

	31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT NET	400	1 739
Impôt sur les sociétés	446	191
IS Différé	134	-1
Sous-Total Impôt	580	190
Résultat avant IS	980	1 928
Taux IS	28%	28%
IS Théorique	274	540
Ecart IS théorique / IS Réel	306	-350
ECART	0	0
Déficits reportables	-174	-84
Autres décalages temporaires	-30	-11
Différences permanentes	-480	-124
Différence de taux stés	-63	-37
Effet de l'imposition à taux réduit	0	0
CICE	0	-1 231
Autres différences	1 053	1 138
Impôts expliqués	306	-350

Les autres différences sont constituées pour 1 041 K€ des déficits fiscaux de l'exercice, pour -19 K€ de crédits d'impôts et pour 31 K€ de régularisation d'IS sur les exercices antérieurs.

Note 9 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part présente la variation suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Résultats des sociétés mises en équivalence	-13	-154

Le résultat des sociétés mises en équivalence est déterminé en appliquant le pourcentage d'intérêts aux résultats des sociétés concernées. Ainsi, les variations constatées sont fonction des résultats.

Les sociétés intégrées selon la méthode de la mise en équivalence sont AER'NESS et CONTACT D PRO sur les deux périodes.

Note 10 – Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat net par action est obtenu en ramenant le résultat net au nombre pondéré d'actions en cours de l'exercice (soit 6 128 562 actions).

L'évolution du nombre d'actions entre le 31/12/2018 et le 31/12/2019 correspond à :

- L'élévation de la valeur nominale des actions par augmentation de capital par incorporation de réserves et division du nominal avec multiplication corrélative du nombre des actions composant le capital social de la société Mare Nostrum : 5 300 000
- Deux augmentations de capital successives liées à des apports de titres : +748 251
- Une augmentation de capital par voie d'offre au public : +1 526 717,

Portant à 7 574 968 le nombre d'actions composant le capital social au 31/12/2019.

Le résultat net dilué par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation incluant la conversion potentielle de toutes les actions pouvant avoir un effet dilutif. Les bons de souscription d'actions liés aux obligations convertibles représentent des éléments dilutifs. L'emprunt obligataire convertible de 1 M€ figurant au passif au 31 décembre 2019 est susceptible d'aboutir à la conversion de 125 000 obligations en 125 000 actions. Ainsi, le nombre pondéré d'actions au cours de l'exercice doit être majoré de 125 000 actions pour obtenir le résultat net par action dilué.

Il se présente de la façon suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net (part du Groupe) (en milliers d'euros)	300	1 240
Nombre d'actions	6 128 562	5 300
Résultat par action (en euros)	0,05	234,01
Nombre d'action comprenant les éléments dilutifs	6 253 562	5 300
Résultat dilué par action (en euros)	0,05	234,01

Partie 4 - Notes sur les postes du bilan

Note 11 - Ecart d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Net
Valeur au 31/12/2018	337	-37	299
Ecart d'acquisition constaté au cours de l'exercice	11 449	0	11 449
Sortie	0	0	0
Autres variations	0	0	0
Dotations de l'exercice	0	0	0
Ecart d'acquisition	11 786	-37	11 749

L'augmentation de capital de la société MARE NOSTRUM en rémunération des apports de titres de filiales déjà intégrées globalement détenus par les sociétés AL ET CO DEVELOPPEMENT, VIGNEMONT TOUS TRAVAUX et FINANCIERE SAINT VIAL a généré des écarts d'acquisition de 4,8 M€ consécutifs à l'augmentation de l'intérêt du Groupe dans les sociétés AC 020, AC 030, AC 050, AC 060, AC 070, AC 080, AC 090, AC 100, AC 110, AC 130, 2ID et TRIDENTT180.

De plus, MARE NOSTRUM a acquis des parts des sociétés LINKEYS, M010NEW GEST et AT PATRIMOINE pour 8 538 K€, générant des écarts d'acquisition de 6 510 K€ dont 6 284 K€ pour AT Patrimoine).

Concernant AT PATRIMOINE, un crédit-vendeur de 600 K€ sera à payer en mars 2021. Le protocole d'acquisition du 4 juin 2019 prévoit le calcul d'un éventuel complément de prix d'un montant maximal de

2 700 k€, à verser le cas échéant au plus tard le 31 mai 2022. A l'issue du calcul effectué selon les termes du protocole, aucun complément de prix n'est à enregistrer au 31 décembre 2019.

Ces écarts d'acquisition provisoires n'ont pas fait l'objet d'une affectation aux actifs et passifs identifiés. L'exercice d'affectation aux actifs et passifs identifiés sera réalisé dans les délais légaux.

Au 31 décembre 2019, les écarts d'acquisition regroupés par groupe d'Unités Génératrices de trésorerie (métiers Travail Temporaire, Formation, Recrutement, Portage) ont fait l'objet de tests de valeur selon les hypothèses présentées dans la note 1.6.2.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur la période.

Concernant notamment le métier Travail Temporaire ainsi que AT Patrimoine, une hausse de 1 point du taux d'actualisation, ou la baisse de 1 point du taux de croissance à l'infini réduirait l'écart entre valeur d'utilité et valeur nette comptable, sans conduire à enregistrer une dépréciation.

Note 12 - Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Net	31/12/2019
Frais d'établissement	44	40	5	9
Frais de recherche et développement	1 671	186	1 485	532
Concessions, Brevets, Droits similaires	2 212	473	1 739	1 399
Fonds de commerce	2	0	2	2
Autres immobilisations incorporelles	497	298	199	41
Avances & acomptes /Immobilisations incorporelles	2	0	2	0
Immobilisations incorporelles	4 429	997	3 432	1 984

Au 31 décembre 2018, le poste « Concession, Brevets, Droits similaires » était composé principalement de la marque AL&CO acquise par MARE NOSTRUM auprès de la société AL&CO DEVELOPPEMENT pour 1,2 M€ sur la base d'une valeur estimée à dire d'expert indépendant.

Aucun indice de perte de valeur n'a été constaté sur la période.

La variation des immobilisations incorporelles se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/ 2018	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Reclassements	Autres variations	31/12/ 2019
Frais d'établissement	41	0	0	-1	3	44
Amortissements des frais d'établissement	-33	-6	0	0	-1	-40
Frais de recherche et de développement	532	1 139	0	0	0	1 671
Amortissements des frais de recherche et de développement	0	-186	0	0	0	-186
Concessions, brevets, droits similaires	1 543	126	0	1	542	2 212
Amortissements des concessions, brevets, droits similaires	-144	-79	0	0	-250	-473
Fonds de commerce	2	0	0	0	0	2
Amortissements des fonds de commerce	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	228	128	-36	0	178	497
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-187	-22	36	0	-126	-298
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	2	0	0	0	2
Dépréciations des avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	1 984	1 102	0	0	346	3 432

Les acquisitions du poste « Frais de recherche et développement » concernent principalement :

- Le projet « Terra Nostra » pour 493 K€
- Le projet « Linkeys » pour 645 K€ (développement de fonctionnalités liées à la monétisation de la cooptation entre un Linker qui va diffuser une offre à pourvoir, un employeur qui souhaite recruter, et un candidat intéressé par le poste à pourvoir)

Les autres variations du poste « Concession, brevets, droits similaires » sont composées des entrées de périmètre de LINKEYS (121 K€ : frais de développement activés) et SILLAGE (421 K€ : projet SIMUT : développement de logiciel).

Les autres variations du poste « Autres immobilisations incorporelles » correspondent principalement aux entrées de périmètre de AT PATRIMOINE (149 K€) et NEW GEST (9 K€).

Note 13 - Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Net	31/12/2019
Terrains	0	0	0	0
Constructions	72	35	37	44
Installations Techniques, Matériel & Outillage	80	52	28	25
Autres immobilisations corporelles	3 410	1 634	1 776	776
Immobilisations en cours	0	0	0	71
Immobilisations corporelles	3 562	1 722	1 840	916

La variation des immobilisations corporelles se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclassements	Autres variations	31/12/2019
Terrains	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	72	0	0	0	0	72
Amortissements des Constructions	-28	-7	0	0	0	-35
Installations techniques, matériel et outillage	69	13	0	-3	0	80
Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	-44	-9	0	1	0	-52
Autres immobilisations corporelles	1 779	1 077	-41	70	525	3 410
Amortissements des autres immobilisations corporelles	-1 003	-387	41	3	-289	-1 634
Immobilisations corporelles en cours	71	0	0	-71	0	0
Dépréciations des immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	916	687	0	0	236	1 840

Les augmentations du poste « Autres immobilisations corporelles » concernent principalement :

- MARE NOSTRUM : 775 K€ (604 K€ d'installations générales, 110 K€ de mobilier, 40 K€ de matériel de bureau et informatique et 19 K€ de matériel de transport)

- PLATINIUM : 60 K€ (28 K€ d'installations générales, 25 K€ de matériel de transport et 8 K€ de matériel de bureau et informatique)

Les autres montants correspondant à la quasi-totalité des autres sociétés du périmètre ne sont pas significatifs.

Les autres variations du poste « Autres immobilisations corporelles » correspondent aux entrées de périmètre de AT PATRIMOINE (452 K€), LINKEYS (15 K€) et NEW GEST (60 K€), et concernent principalement du mobilier, des véhicules et du matériel informatique.

Note 14 - Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Dépréciations	Net	31/12/2019
Participations	319	0	319	256
Créances sur Participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	14	0	14	8
Prêts	516	0	516	256
Autres Immobilisations Financières	3 057	0	3 057	2 709
Immobilisations financières	3 906	0	3 906	3 229

Le poste « Participations » au 31 décembre 2019 comprend :

- Des titres de la SOCAMETT pour 106 K€ : la SOCAMETT a pour objet de cautionner les entreprises de travail temporaire en matière de salaires versés aux intérimaires, d'indemnités de précarité d'emploi et d'indemnités compensatrices de congés payés, de cotisations obligatoires dues pour les salariés intérimaires. Le montant de la garantie financière est égal à 8% du chiffre d'affaires hors taxe des sociétés. En contrepartie, les sociétés de travail temporaire doivent acquérir des parts sociales de la SOCAMETT.
- Des titres des sociétés non consolidées (213 K€).

Les titres des sociétés non consolidées sont répartis de la façon suivante :

Titres chez	Titres de	Valeur brute	Provision	% de détention	Commentaires
AC 020	SASP LT 65	5	0	Non connu	Influence négligeable
AT PATRIMOINE	PROFORMATION	70	0	Non connu	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	LUDOVINO	2	0	34%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	GDS 21	1	0	25%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	ECOSPH'R	17	0	51%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	ENIGMATIC	60	0	10%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	PRISMO	50	0	4%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	AL&CO DEVELOPPEMENT	0	0	13%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	COMMUNITY WEB	8	0	85%	N/S
MARE NOSTRUM	AV EUROPE	0	0	34%	Influence négligeable
Total		213	0		

Le poste « Autres immobilisations financières » est principalement composé de :

- dépôts de garantie,
- fonds de garantie des organismes de caution du travail temporaire,
- fonds de garantie des organismes d'affacturage (2 391 K€ au 31 décembre 2019 contre 2 395 K€ au 31 décembre 2018).

Note 15 – Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés intégrées selon la méthode de la mise en équivalence, à savoir : AERNESS et CONTACT D PRO.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	Dividendes	Résultat	Variation de périmètre	31/12/2019
Titres Mis en équivalence	6	0	7	0	13

Note 16 - Impôts différés actifs et passifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	Acquisitions / Dotations	Cessions / Consommations	Reclassements	Autres variations	31/12/2019
Engagements de retraite	22	24	0	0	0	46
Activation déficits reportables	1 065	0	-158	0	0	907
IMPOTS DIFFERES ACTIF	1 087	24	-158	0	0	953
Décalage temporaire	179	0	0	0	0	179
IMPOTS DIFFERES PASSIF	179	0	0	0	0	179

Note 17 - Clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Valeur brute	27 389	25 126
Provisions	-1 934	-1 724
Valeur nette	25 455	23 402

Dans le secteur du travail temporaire, les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit (Euler Hermès notamment).

L'analyse par échéance des créances clients se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Créances clients	27 389	27 389	0	0

Les montants des créances cédées à l'organisme d'affacturage sont mentionnés dans les engagements hors bilan (Partie 6).

Note 18 - Autres créances et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Provisions	Net	31/12/2019
Avances & Acomptes versés	2 291	0	2 291	1 929
Personnel & Organismes sociaux	931	0	931	735
Etat - Taxes et IS	2 492	0	2 492	2 765
Comptes de TVA	6 535	0	6 535	3 359
Comptes courants débiteurs	5 827	0	5 827	4 465
Autres Créances	2 305	0	2 305	4 454
Charges constatées d'avance	655	0	655	529
Charges à répartir	0	0	0	0
Primes de Remboursement des Obligations	0	0	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	21 036	0	21 036	18 235

Le poste « Avances et acomptes versés » (2 291 K€) comprend les fournisseurs débiteurs et les avoirs à recevoir.

Le poste « Etat – Taxes et IS » est composé de la créance de CICE après imputation du montant préfinancé, et d'autres crédits d'impôts.

Le poste « Comptes courants débiteurs » est principalement composé de :

- 2 738 K€ de cash-pooling avec des sociétés hors périmètre, dont principalement :
 - o 1 224 K€ pour AEQUOR
 - o 663 K€ pour AERNESS INTERIM
 - o 355 K€ pour MN IMMOBILIER
 - o 353 K€ pour COMMUNITY WEB
- 851 K€ des comptes courants avec des sociétés dont la méthode de consolidation n'est pas l'intégration globale :
 - o 806 K€ pour AERNESS GROUP (mise en équivalence)
 - o 45 K€ pour DOMINO ACTIO GRENOBLE (intégration proportionnelle)

- 1 872 K€ de comptes courants de sociétés liées hors périmètre, dont principalement :
 - o 1 476 K€ pour AEQUOR
 - o 120 K€ pour AV EUROPE
 - o 87 K€ pour AL & CO DEVELOPPEMENT

Le poste « Autres créances » (2 305 K€) comprend des produits à recevoir afférents aux remboursements de formations et des débiteurs divers.

L'analyse par échéance des autres créances se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	2 291	2 291	0	0
C/C débiteurs	5 827	5 827	0	0
Personnel	931	931	0	0
Créances fiscales	2 492	648	1 844	0
TVA débitrice	6 535	6 535	0	0
Créances sur immobilisations	0	0	0	0
Autres créances	2 305	2 305	0	0
Charges constatées d'avance	655	655	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	21 036	19 192	1 844	0

Note 19 - Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Provision engagement personnel	166	80
Provisions pour risques	485	226
Provisions pour charges	0	0
Provisions pour risques et charges	651	306

La variation des provisions se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/ 2018	Dotations	Reprises	Reclassements	Autres variations	31/12/ 2019
Provision engagement personnel	80	166	-80	0	0	166
Provisions pour risques	226	140	-6	0	123	485
Provisions pour charges	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	306	306	-86	0	123	651

Les autres variations du poste « Provisions pour risques » se composent essentiellement d'écarts d'acquisitions négatifs pour 109 K€ (dont 100 K€ pour AC 040).

Les dotations aux provisions pour risque de 140 K€ comprennent principalement :

- 95 K€ liés à des contrôles fiscaux
- 26 K€ concernant la provision de la prime de non-conversion liée à l'emprunt obligataire souscrit par la CASRA.

Quand la société estime que les risques liés à un contrôle fiscal sont probables, une provision est constatée. Hormis deux provisions comptabilisées concernant deux contrôles fiscaux portant sur les exercices antérieurs, le Groupe conteste intégralement les contrôles fiscaux et ne les provisionne donc pas.

Note 20 - Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018 selon présentation identique à 2019
Emprunts obligataires convertibles	1 000	2 220	2 220
Autres emprunts obligataires	0	0	0
Emprunts obligataires	1 000	2 220	2 220
Emprunts long terme	10 217	2 906	2 906
Dettes de location-financement	1	0	0
Comptes courants créditeurs *	0	1 756	0
Autres emprunts et dettes financières	52	31	31
Concours bancaires courants	3 543	4 153	4 153
Intérêts courus	18	7	7
Emprunts et dettes financières	13 831	8 853	7 097
Endettement financier	14 831	11 073	9 317

*Les comptes courants créditeurs sont présentés en « Autres dettes » (note 21) au 31 décembre 2019.

Le détail des dettes par échéance se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 000	0	0	1 000
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts long terme	10 217	1 912	6 395	1 910
Dettes de location-financement	1	1	0	0
Autres emprunts et dettes financières	52	52	0	0
Concours bancaires courants créditeurs	3 543	3 543	0	0
Intérêts courus	18	18	0	0
Endettement financier	14 831	5 526	6 395	2 910

Le poste « Emprunts obligataires convertibles » est composé d'un emprunt obligataire convertible en actions assorti de bons de souscription d'actions mis en œuvre par MARE NOSTRUM et souscrit par la société CASRA CAPITAL. 190 839 BSA ont été accordés, portant intérêts au taux annuel de 5%, à échéance au 11 juin 2026.

Le poste « Emprunt long terme » comprend principalement :

Société	Montant à l'origine (en milliers d'euros)	Taux	Dernière échéance	Solde restant dû (en milliers d'euros)
MARE NOSTRUM	5 000	2,00%	sept.-26	5 000
MARE NOSTRUM	2 400	2,30%	déc.-25	2 400
MARE NOSTRUM	500	2,20%	mai-23	348
MARE NOSTRUM	466	1,62%	avr.-25	402
MARE NOSTRUM	150	1,00%	sept.-25	129
MARE NOSTRUM	200	1,05%	déc.-23	164
MARE NOSTRUM	500	1,59%	déc.-25	438
MARE NOSTRUM	200	1,05%	juin-24	180
21 080	100	1,34%	févr.-22	55
21 090	100	1,31%	avr.-23	84
AC 070	100	1,05%	avr.-22	59

AC 080	100	1,05%	avr.-22	59
AC 100	100	1,05%	avr.-22	59
AC 110	100	1,05%	avr.-22	59
AC 120	100	1,25%	mars-22	57
AC 130	100	1,25%	mars-22	57
AT PATRIMOINE	12	0,80%	mars-21	4
AT PATRIMOINE	20	0,70%	juil.-21	8
AT PATRIMOINE	19	1,55%	mars-22	14
AT PATRIMOINE	15	1,55%	avr.-22	12
AT PATRIMOINE	16	0,90%	janv.-20	0
AT PATRIMOINE	35	0,90%	avr.-20	3
AT PATRIMOINE	56	0,90%	juil.-20	8
AT PATRIMOINE	14	0,70%	mai-21	5
AT PATRIMOINE	14	0,70%	janv.-21	5
AT PATRIMOINE	14	0,70%	janv.-21	5
AT PATRIMOINE	57	0,70%	mai-23	39
AT PATRIMOINE	15	0,90%	sept.-21	9
AT PATRIMOINE	66	0,92%	janv.-24	54
AT PATRIMOINE	32	0,65%	déc.-23	30
AT PATRIMOINE	32	0,65%	déc.-23	31
C 010	71	1,38%	mai-24	63
C 020	100	1,34%	févr.-22	55
EI 020	100	1,25%	mars-22	57
LINKEYS	92	2,20%	sept.-22	92
TRIDENTT 160	100	1,25%	mars-22	57
TRIDENTT 170	100	1,25%	mars-22	57

TRIDENTT 180	100	1,25%	mars-22	57
Total				10 215

L'endettement financier net se présente de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018 selon présentation identique à 2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 310	9 191	9 191
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	-3 544	-4 153	-4 153
TRESORERIE NETTE	6 864	5 038	5 038
Dettes financières	11 269	5 157	5 157
Comptes courants créditeurs *	0	1 756	0
ENDETTEMENT BRUT	11 269	6 913	5 157
ENDETTEMENT NET	4 405	1 876	119

*Le Groupe a décidé de présenter, pour la première fois en 2019, l'endettement financier net sans prendre en compte les comptes courants créditeurs qui correspondent à des « Autres dettes ».

Note 21 – Fournisseur, autres dettes et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018 selon la même présentation que 2019
Fournisseurs	9 966	7 336	7 336
Avances & Acomptes reçus sur commandes	1 375	994	994
Personnel	7 756	7 107	7 107
Organismes sociaux	4 567	7 546	7 546
Comptes de TVA	15 385	11 859	11 859
Etat - taxes et IS	2 342	3 133	3 133
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	781	577	577
Comptes courants créditeurs	817	0	1 756
Autres dettes	640	492	492
Produits constatés d'avance	0	1	1
Autres dettes et comptes de régularisation	43 628	39 043	40 800

Partie 5 - Notes sur le Tableau de flux de trésorerie

Note 22 – Plus ou moins-values de cession

Les résultats de cession proviennent essentiellement des dilutions, réductions de capital ou ventes des titres des sociétés :

- 21 030
- 21 040
- 21 070
- 21P
- MAG 020
- NRH 010
- TRIDENTT 070
- TRIDENTT 080
- TRIDENTT 100
- TRIDENTT 110
- TRIDENTT 120
- TRIDENTT 140
- TRIDENTT 150
- TRIDENTT 160
- TRIDENTT SAVOIE INTERIM

Note 23 – Autres éléments

Les frais d'IPO (1 503 K€) imputés sur les primes d'émissions viennent diminuer les flux liés à l'Activité.

Note 24 – Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement représente la variation des besoins de financements à court terme résultant des décalages de flux de trésorerie. Ces flux de trésorerie sont liés à l'activité opérationnelle du Groupe (décaissements et encaissements).

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Variation des stocks	14	- 12
Variation des clients	- 951	- 3 908
Variation des créances d'exploitation	- 2 745	- 2 278
Variation des fournisseurs	2 285	1 726
Variation des dettes d'exploitation	1 221	595
Variation du besoin en fonds de roulement	- 177	- 3 877

Note 25 – Flux liés aux investissements

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont essentiellement constituées par :

- MARE NOSTRUM :
 - o 493 K€ de frais de recherche et développement liés au projet « Terra Nostra »
 - o 604 K€ d'installations générales
 - o 123 K€ liés à la refonte en cours du site internet
 - o 110 K€ de mobilier

- 40 K€ de matériel de bureau et informatique
- LINKEYS FRANCE :
 - 645 K€ de frais de recherche et développement liés au projet « Linkeys »

Le reste des acquisitions est réparti de manière disséminée sur la quasi-totalité des autres entités du Groupe, présentant des montants individuels non significatifs.

Les variations d'immobilisations financières concernent essentiellement :

- les acquisitions de titres des sociétés consolidées pour 773 K€ (il s'agit de nouveaux titres acquis par le Groupe rachetés à des minoritaires)
- les acquisitions de titres non consolidés pour 113 K€ (60 K€ pour ENIGMATIC, 50 K€ pour PRISMO et 3 K€ pour la SOCAMETT)
- l'augmentation des dépôts de garantie, des fonds de garantie des organismes de caution du travail temporaire et surtout des fonds de garantie des organismes d'affacturage pour 825 K€.

La trésorerie présente dans les sociétés LINKEYS, NEW GEST, et AT PATRIMOINE, au moment de leur entrée dans le Groupe sur 2019, s'élevait respectivement à 198 K€, 30 K€ et 571 K€. MARE NOSTRUM ayant acquis leurs titres pour respectivement 245 K€, 47 K€ et 8 198 K€, et 2 500 K€ des titres de AT PATRIMOINE concourant à une augmentation de capital, l'incidence des variations de périmètre sur la trésorerie est de -5 144 K€ au 31 décembre 2019.

La trésorerie présente dans les sociétés ALTROS SERVICES, ALTROS INGENIERIE et ALTROS, au moment de leur entrée dans le Groupe sur 2018, s'élevait à 2 797 K€. MARE NOSTRUM ayant acquis les titres d'ALTROS SERVICES pour 648 K€, l'incidence des variations de périmètre sur la trésorerie était de 2 149 K€ au 31 décembre 2018.

Partie 6 – Autres informations

Société consolidante

La société MARE NOSTRUM, société consolidante des présents comptes, est elle-même détenue, à 46,88%, par la SAS AEQUOR. C'est cette dernière qui est la société mère lors de l'établissement des comptes consolidés établis pour la consolidation légale.

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes (montants en K€)	31/12/2019					Total
	Cabinet GRANT THORNTON	Cabinet ACA	Cabinet CAELIS	Eric CHALOIN	Olivier CALDERARO	
Mission légale						
MARE NOSTRUM	43	28	43	0	0	114
Filiales intégrées globalement	28	60	122	28	7	245
Sous total	71	88	165	28	7	359
Services autres que la certification des comptes						
MARE NOSTRUM (1)	61	55	61	0	0	177
Filiales intégrées globalement	0	4	0	0	0	4
Sous total	61	59	61	0	0	181
TOTAL	132	147	226	28	7	540

Honoraires des commissaires aux comptes (montants en K€)	31/12/2018					Total
	Cabinet GRANT THORNTON	Cabinet ACA	Cabinet CAELIS	Eric CHALOIN	Olivier CALDERARO	
Mission légale						
MARE NOSTRUM	8	8	8	0	0	24
Filiales intégrées globalement	0	60	107	23	50	240
Sous total	8	68	115	23	50	264
Services autres que la certification des comptes						
MARE NOSTRUM (1)	91	40	81	0	0	212
Filiales intégrées globalement	0	0	0	0	0	0
Sous total	91	40	81	0	0	212
TOTAL	99	108	196	23	50	476

(1) Les frais liés au projet d'IPO étaient enregistrés en charges constatées d'avance en 2018

Parties liées

Cette liste est établie pour les transactions :

- qui ne sont pas internes au Groupe consolidé,
- qui présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

Il peut s'agir de facturations au titre de mandats, de loyers ou de prestations de services.

31/12/2019 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montants (milliers euros)	Sens
MARE NOSTRUM	AEQUOR	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Frank HUEBER	1 476	D
MARE NOSTRUM	AC DEVELOPPEMENT	Frank HUEBER	407	D
MARE NOSTRUM	SCI AV EUROPE	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Frank HUEBER	120	D
TOTAL			2 003	D

31/12/2018 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montants (milliers euros)	Sens
MARE NOSTRUM	AEQUOR	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Frank HUEBER	1 295	D
MARE NOSTRUM	GDS 21	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	136	D
MARE NOSTRUM	AL2M	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	393	D
TOTAL			1 824	D
MARE NOSTRUM	FSV	Nicolas CUYNAT	339	C
MARE NOSTRUM	AZUR 4.0	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Frank HUEBER	743	C
TOTAL			1 082	C

La société MARE NOSTRUM réalise également des opérations avec des sociétés du périmètre mais qui ne sont pas consolidées. La liste de ces entités est incluse en Note 14 de la présente annexe.

Des opérations de capital ont eu lieu sur l'exercice en lien avec les sociétés AL&CO DEVELOPPEMENT (Frank HUEBER), VIGNEMONT TOUS TRAVAUX (Thierry DE VIGNEMONT) et FINANCIERE SAINT VIAL (Nicolas CUYNAT). Ces opérations sont détaillées en partie 1.1, partie 2 et en note 11.

Rémunération des dirigeants

Le 17 février 2019, le Conseil d'Administration de Mare Nostrum a fixé comme suit les rémunérations de ses dirigeants mandataires sociaux nommés par l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 18 janvier 2019 :

- Nicolas Cuynat :
 - o 36.000€ annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général ;
- Thierry de Vignemont :
 - o 52.000€ annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué ;
- Frank Hueber:
 - o 36.000€ annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Engagements hors bilan

Créances financées par affacturage

Périodes	Montants financés
31/12/2019	20 068 K€
31/12/2018	18 902 K€

Sommes préfinancées au titre du CICE

Périodes	Montants préfinancés
31/12/2019	15 265 K€
31/12/2018	15 090 K€

Autres engagements donnés

A la date du 31 décembre 2019 :

- Les modalités de financement du rachat des 30% d'ALTROS pour 277,5 K€ minimum ne sont pas définies, étant rappelé que ce rachat ne pourra intervenir avant le 1er janvier 2022 (et jusqu'au 30 juin 2023)
 - Les modalités du financement du rachat des 10,01% d'AT PATRIMOINE ne sont pas définies, étant rappelé que ce rachat pourra intervenir :
 - A l'initiative du Vendeur entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2026
 - A l'initiative de Mare Nostrum entre le 1^{er} janvier 2027 et le 31 décembre 2027.

La valeur de rachat des 10,01% sera calculée selon la même méthode que celle retenue pour déterminer la valeur des 89,99% initialement acquis, appliquée aux résultats des trois derniers exercices annuels précédant la levée de la promesse de vente par le Vendeur (respectivement d'achat par Mare Nostrum).

Evènements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués dans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

La pandémie Covid-19, ainsi qualifiée par l'OMS depuis le 11 mars 2020, a impacté significativement l'activité de Mare Nostrum depuis la seconde quinzaine de mars. En effet, un chiffre d'affaires réalisé pour plus de 85% dans le Travail Temporaire, et à plus de 70% dans le BTP, a lourdement subi l'arrêt de chantiers mais également la fermeture de lignes ou de sites industriels, ou encore les mesures de distanciation physique rendant impossible le déroulement de formations en présentiel.

Ainsi, sur la seconde quinzaine de mars, l'activité de Travail Temporaire a été réduite de 90%, l'activité Formation de 100%, l'activité de Portage salarial de 70%.

Compte tenu des impacts potentiels des mesures de confinement sur ses clients, des incertitudes sur l'environnement économique et l'horizon d'une reprise de ses activités, particulièrement en France, MARE NOSTRUM n'est pas en mesure de déterminer de façon certaine à court et moyen terme l'impact du Covid-19 sur son chiffre d'affaires et ses performances.

L'octroi, dans le cadre d'une première phase, d'un PGE de 7 M€ débloqués à partir du 4 mai 2020, permet d'assurer la liquidité du Groupe à court terme, une seconde phase étant à l'étude à partir de juin pour un montant maximal de 7 M€.

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE MARE NOSTRUM SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

[..\Annexes\Mare Nostrum SA - Comptes annuels 31.12.2019.pdf](#)

VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019

A l'Assemblée générale de la société Mare Nostrum,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Mare Nostrum relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 22 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 « Présentation des comptes en normes françaises » et note 20 « Emprunts et dettes financières » de l'annexe qui exposent le changement de présentation des comptes courants créditeurs du poste « Emprunts et dettes financières » au poste « Autres dettes et comptes de régularisation ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Le principe d'évaluation des écarts d'acquisition est exposé dans la note 1.6.2 « Regroupements d'entreprise et écarts d'acquisition » et la note 11 « Ecart d'acquisition » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs recouvrables, notamment à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus des unités génératrices de trésorerie, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 22 mai 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il

estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine, Lyon et Meylan, le 25 mai 2020

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant
Thornton International

Laurent Bouby
Associé

F.B.A. Caelis Audit

Geoffroy Joly
Associé

Auditeurs & Conseils Associés
Rhône-Alpes

Philippe Creps
Associé

[RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019](#)

A l'Assemblée générale de la société Mare Nostrum,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Mare Nostrum relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 22 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation sont évalués selon les modalités décrites dans la note « Participations et créances rattachées » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 22 mai 2020

et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article [D. 441-4](#) du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection

d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, Lyon et Meylan, le 25 mai 2020

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant
Thornton International

Laurent Bouby
Associé

F.B.A. Caelis Audit

Geoffroy Joly
Associé

Auditeurs & Conseils Associés
Rhône-Alpes

Philippe Creps
Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A l'Assemblée générale de la société Mare Nostrum,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission,

sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Société concernée	Détention du capital > à 10%	Personne concernée	Fonction chez la société concernée	Fonction chez Mare Nostrum	Nature et objet de la convention	Modalités	Impact sur le compte de résultat (€HT)
SCI Constantine	Oui	Nicolas CUYNAT	Associé	Président directeur général	Loyer (Jonage)	9 811,25 € par mois à partir du 1 juillet 2018 pour une durée de 9 ans, indexé à l'ILC	-119 154
SCI Constantine	Oui	Nicolas CUYNAT	Associé	Président directeur général	Loyer (Avenue Constantine)	Convention signée 214 000 € par an à partir du 1 ^{er} janvier 2019 pour une durée de 9 ans, indexé à l'ILAT	-214 000

Neuilly-sur-Seine, Lyon et Meylan, le 25 mai 2020

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant
Thornton International

Laurent Bouby
Associé

F.B.A. Caelis Audit

Geoffroy Joly
Associé

Auditeurs & Conseils Associés
Rhône-Alpes

Philippe Creps
Associé